

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

REUNION DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 24 septembre 2018 à 9 heures 32, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Mes chers collègues, je vous propose de prendre vos places. Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir ouvrir la séance.

Jocelyne Guérin a donné pouvoir à Michel Mulot.

Jean-Louis Balleret a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Michèle Dardant exercera les fonctions de secrétaire de séance de cette session.

Le groupe « La Nièvre s'engage » a déposé une motion sur le Centre 15.

Le groupe majoritaire a déposé une motion sur le sport.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

En ouverture de cette session, je veux m'arrêter quelques instants sur une actualité nationale riche qui nous concerne, nous, élus du Département, en premier chef.

Je pense d'abord à la récente présentation par le Président Emmanuel Macron de son plan de lutte contre la pauvreté, parce que la solidarité est notre compétence première.

Sur la philosophie même de ce plan, et celle de ses mesures phares, je préciserai plusieurs choses :

- Concernant les annonces sur l'aide sociale à l'enfance, qui nous concerne au plus haut point, on ne peut qu'être d'accord qu'il soit décidé d'accompagner dorénavant les jeunes les plus vulnérables non pas jusqu'à leur majorité, mais jusqu'à l'âge de 21 ans.

- De la même manière, nous ne pouvons nous opposer à la volonté du chef de l'Etat de « chercher des solutions pour plus d'insertion », comme il l'a dit le 13 septembre dernier dans son discours au Musée de l'Homme. Je sais d'ailleurs que vous pouvez témoigner que j'en parle très souvent et que je cherche des solutions.

Ce constat de l'inefficacité du RSA tel qu'il existe actuellement, nous le dressons également. J'ai eu l'occasion de le redire récemment à l'occasion d'un reportage effectué par France Inter sur le dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » mené à Prémery : le RSA dans son fonctionnement actuel est dépassé. En plus d'être stigmatisant et de ne pas bénéficier à l'ensemble des ayants droit, il ne règle pas le problème de la pauvreté.

D'ailleurs, le dispositif « Territoires Zéro Chômeur » est une bonne piste et je rappelle que plusieurs territoires sur la Nièvre postulent pour faire partie de la nouvelle expérimentation.

Le revenu de base aussi est une piste de réflexion intéressante et je veux vous dire que 6 Départements se sont ajoutés aux 13 premiers pour y travailler.

Mais pas le Revenu d'Activité Universel proposé par Emmanuel Macron dans son discours du 13 septembre, car j'ai à ce propos plusieurs remarques :

- Ce revenu proposé par Emmanuel Macron va regrouper plusieurs aides sans que l'on sache vraiment lesquelles. « Le revenu universel d'activité fusionnera au minimum le RSA, les APL et la Prime d'activité », a simplement précisé Agnès Buzyn.

Aucun montant n'est donc pour le moment envisagé pour ce revenu, et aujourd'hui on parle d'y ajouter l'Allocation Adulte Handicapé, ce qui serait dramatique pour beaucoup.

- Ce revenu n'est ni inconditionnel ni universel, puisqu'il sera conditionné aux ressources, mais également à une activité, sans que l'on sache quel sera le plafond de ressources pour en bénéficier ni quelle tranche d'âge y aura accès.

- Ce que l'on sait en revanche, c'est qu'il sera conditionné à des « devoirs » de la part des allocataires : il y aura une « obligation d'inscription dans un parcours d'insertion, qui empêche de refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi ou d'activité figurant dans son contrat ». Qui ici va me dire ce qu'est un emploi raisonnable, et donc par définition avoir un emploi irraisonnable ? Cette notion d'offre raisonnable dans la bouche du Président Macron fait un peu froid dans le dos quand on voit qu'il conseille à un horticulteur de faire un travail de maçon...

- En fait, ce revenu à la sauce Macron n'a rien à voir avec le revenu de base que nous défendons avec 18 autres Présidents de Département.

Je veux rappeler ici la philosophie de notre revenu de base :

- Ouvrir ce revenu de base aux jeunes de moins de 25 ans.

- Notre dispositif veut apporter un complément de ressources aux nombreux travailleurs qui ne parviennent pas à tirer un revenu décent de leur activité : agriculteurs, artisans, employés et ouvriers à bas revenus, temps partiels...

- Son inconditionnalité, contrairement au dispositif proposé par Emmanuel Macron, permet de développer le pouvoir d'agir des personnes, et de soutenir leurs projets de vie et professionnels, leurs parcours d'insertion et les activités d'utilité sociale : aidants de personnes handicapées ou âgées, reconversions professionnelles, formations longues, bénévolat, créateurs d'activités...

Notre revenu de base ne partage finalement qu'un seul élément avec le revenu d'Emmanuel Macron ; c'est le versement automatique des prestations sociales pour intégrer les ayants droit qui n'y recourent pas.

Ce qui m'amène à parler du financement du plan Macron.

Aujourd'hui, on estime à au moins 30 % les allocataires potentiels du RSA qui ne le perçoivent pas.

Si on le verse à tous ceux qui y ont réellement droit – ce que nous souhaitons –, cela représenterait un coût d'au moins 3 milliards d'euros par an.

Le plan Macron contre la pauvreté est abondé de 8 milliards sur quatre ans, soit 2 milliards par an.

Le gouvernement devra donc faire des économies sur les prestations sociales d'une autre manière, sauf à demander aux Départements de mettre davantage au pot.

Sachant que nous mettons déjà la main à la poche pour compléter les dotations de l'Etat, je serai vigilant à ce qu'on ne demande pas aux Départements d'augmenter les impôts locaux pour financer les mesures.

Un mot, enfin, sur la méthode.

Je rappelle que beaucoup de collectivités ont refusé de signer le contrat de financement avec l'Etat qui veut nous obliger à plafonner à 1,2 % l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Ce n'était pas, dans le cas présent, un contrat, mais bien une lettre de cadrage.

Je veux aussi souligner que la charge financière relative au versement du RSA a atteint son maximum pour les départements les plus pauvres. Et que le refus du gouvernement de valider la péréquation horizontale les fragilise encore davantage.

Dans ce contexte, l'annonce d'Emmanuel Macron, dans son plan de lutte contre la pauvreté, d'une nouvelle contractualisation financière avec les conseils départementaux autour de ces nouveaux chantiers de l'insertion interroge. Une contractualisation qui serait assortie d'un système de bonus/malus pour les départements qui investissent dans l'insertion et ceux qui ne le font pas. C'est pour le moins flou.

Quoi qu'il en soit, Agnès Buzyn a affirmé qu'il y aurait une concertation « dans les six mois qui viennent » pour définir la liste des allocations concernées et ce que serait le revenu universel d'activité en lui-même.

Nous attendons et nous serons vigilants.

Le plan Macron contre la pauvreté va me permettre d'évoquer le deuxième sujet important de cette session.

Dans son discours sur l'annonce de son plan anti pauvreté, Emmanuel Macron a évoqué les NEET'S. Un acronyme – encore un – qui désigne la catégorie des jeunes déscolarisés, au chômage ou inactifs, et qui ne suivent aucune formation.

Ces jeunes risquent l'exclusion sociale, avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et sans les compétences nécessaires pour améliorer leur situation matérielle.

C'est un problème majeur en France, et dans notre département de la Nièvre qui compte plus de 4 000 de ces jeunes.

Sur ce problème, et plus largement celui de la prévention chez les jeunes, je veux que le Département consacre toute son énergie. Et je suis ravi que Philippe Morel ait fait le choix de s'unir à nous pour mener ce combat.

Son groupe va en effet rejoindre la majorité départementale, tout en restant autonome.

Philippe Morel va se voir confier une délégation auprès du Président du Conseil départemental dans le domaine de la prévention spécialisée.

Pour ceux qui l'ignorent, la prévention spécialisée consiste notamment à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

La prévention spécialisée est une composante du travail social et de l'éducation spécialisée. Elle fait partie intégrante de la mission de protection de l'enfance confiée aux Départements.

Philippe Morel a déjà travaillé à des recommandations sur ce thème, mandaté alors par mon prédécesseur à la tête du Département, Patrice Joly.

Philippe Morel partage avec moi le constat que c'est un sujet majeur pour le Département.

Pour mener à bien ce chantier, il pourra s'appuyer sur l'ingénierie des services du Département, et travaillera avec nos différents partenaires : les missions locales, les centres sociaux, la Maison de l'Emploi...

Je crois pouvoir dire que la décision prise par Philippe Morel de travailler à la co-construction de la politique départementale sur ce sujet est conforme à ses choix passés de partager une grande part des décisions prises par l'assemblée.

Je rappelle que Philippe Morel a toujours affiché une exigence à agir, non pas uniquement de manière politique, mais en fonction des projets menés pour le bien de la Nièvre et de ses habitants.

Qu'à l'occasion des élections régionales de 2015, il a participé au projet de territoire de Patrice Joly. Un projet de territoire qui est devenu celui de son groupe.

Qu'il n'a pas hésité à défendre les idées portées dans le cadre des Nouvelles Ruralités.

Puis-je ajouter qu'il apprécie peut-être, aussi, notre manière de faire de la politique, de prendre les décisions en commun, dans l'échange et le dialogue ?

Je le crois. Mais je lui laisserai le soin de s'exprimer sur ce sujet.

Je vais donc simplement vous redire ma satisfaction et ma conviction que nous allons faire, ensemble, cher Philippe Morel, de l'excellent travail.

Je souhaite aussi faire un point sur la situation des agriculteurs dans la Nièvre. J'ai rencontré ces derniers jours les différents syndicats pour évaluer la situation de la sécheresse dans le département.

La Nièvre a connu son deuxième été le plus chaud de l'histoire après celui de 2003. C'est le deuxième le plus ensoleillé depuis 1976.

Surtout, il n'est tombé que 95 mm d'eau cet été dans le département alors que les normales saisonnières se situent à 183 mm.

Nos éleveurs ont donc dû puiser dans leurs stocks de foin de l'hiver. Et aucune pluie n'est encore annoncée cette semaine.

Il y a évidemment un caractère d'urgence à répondre aux besoins de nos agriculteurs. Le Département, même s'il s'est vu retirer la compétence dans ce domaine, ne restera pas inactif. Car nous n'avons pas besoin d'autorisation pour être solidaires.

Nous allons donc réfléchir à une aide à destination des agriculteurs, dont il faudra définir la forme et le contenu, et nous le ferons avec la Région qui s'est engagée à travailler avec nous à cette nécessaire solidarité.

Ce devoir de solidarité face à des catastrophes comme cette sécheresse, nous l'avons mis en place de la même manière, il y a quelques semaines, pour deux communes du département.

Arquian, dans le nord de notre département, a été touchée par un important incendie dans la nuit du 18 au 19 août derniers. Plusieurs habitants, très choqués, ont perdu beaucoup dans ce sinistre, et deux familles, avec chacune trois enfants, ont dû être relogées.

Les élus du département ont donc débloqué une aide d'urgence de plusieurs milliers d'euros.

Le Département a également apporté une aide exceptionnelle pour permettre à Saint-Germain-des-Bois de faire face aux dégradations dues aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la commune en juin dernier.

Ces aides d'urgence ne doivent pas masquer ce qui se joue en coulisses. La catastrophe climatique a commencé. Les sécheresses et les inondations vont devenir monnaie courante. Il nous faut donc réfléchir, dans chacun des projets que nous imaginons sur notre territoire, à l'inscrire dans l'idée d'une indispensable transition écologique.

J'en profite pour vous rappeler que le Département, la Région, la chambre d'agriculture et d'autres partenaires organisent le 10 octobre prochain un Salon de l'alimentation de proximité. Car se nourrir près de chez soi, en évitant de faire franchir des milliers de kilomètres à nos achats, est un premier acte citoyen que chacun d'entre nous peut faire.

Je veux aussi vous parler de la santé dont vous savez que c'est pour moi un fil rouge.

Dans 8 jours, le Centre 15 va fermer.

Sa fermeture a été actée lors de l'adoption du Plan Région de Santé et sa fermeture est aujourd'hui inéluctable. C'est l'adoption du PRS qui a condamné le Centre 15, et je voudrais vous dire qu'à l'initiative de

notre Conseil départemental, plus de la moitié des communes l'ont refusé, ce qui est du jamais vu, et qui clairement montre la position des élus du département.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que montrer notre désaccord avec la politique nationale incapable d'organiser une rationalisation des soins alors qu'elle en a les moyens.

J'invite tous les élus du département à me rejoindre le 1^{er} octobre, dernier jour de fonctionnement de notre Centre 15 à la fois pour montrer de la solidarité à ceux qui y travaillent, pour montrer également notre refus de cette solution et notre colère due au fait que, comme d'habitude, on continue de déshabiller l'offre de soins de la Nièvre.

Par ailleurs, je vous propose de sortir vos agendas pour noter que nous ferons une tournée sur les sites de la Nièvre plutôt orientée sur le sud et l'est du département le 16 novembre, et que le 22 novembre à Varennes-Vauzelles, salle Gérard Philippe, nous ferons le bilan des sites de la Nièvre neuf mois après les Etats généraux de la Santé et les engagements de la ministre. Nous pourrions d'ailleurs également évoquer le Plan Santé, qui, à mon avis, sera dramatique pour la Nièvre.

Je veux conclure mon intervention en attirant votre attention sur la motion que la majorité a choisi de présenter. Elle concerne le soutien du Conseil départemental au mouvement sportif nivernais contre la baisse des aides du Centre national pour le développement du sport. C'est le bras financier du ministère des Sports dont le budget est annoncé, pour 2019, en baisse de 30 millions d'euros avec 1 600 suppressions de postes d'ici 2022. Sur le terrain, la baisse des aides cumulées à la fin des contrats aidés risque de peser lourd sur les clubs.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous estime.

Je vous donne la parole.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Je voudrais d'abord remercier le Président Alain Lassus pour la teneur de son intervention qui, en dehors de ses aimables propos, mais néanmoins précis, correspond effectivement à notre volonté, la mienne et celle de Jean-François Dubois, de rejoindre la majorité départementale pour mener à bien les projets initiés dans l'intérêt de la Nièvre et de ses habitants.

Nous le faisons sans abandonner notre spécificité politique (j'y reviendrai), mais avec la détermination irréfragable de mener de concert, aujourd'hui comme demain, le projet de territoire de la

majorité que nous avons fait totalement nôtre au moment des élections régionales.

Cette volonté de faire ne constitue donc pas une alliance politique, au sens strict du terme, car nous avons, certes, des divergences à la fois sur l'analyse de la crise que traverse notre pays et sur les moyens pour redresser notre économie. Mais, dans le projet actuel de « Vivre la Nièvre », il y a une majorité de propositions qui nous conviennent pour retrouver une société nivernaise moins injuste et un regard sur nos concitoyens qui tiennent compte de la réalité de leur situation.

En agissant de la sorte, nous ne trahissons personne, nous ne nous affranchissons d'aucune limite. Simplement, en conscience, nous avons décidé de coupler nos moyens et notre énergie avec la majorité départementale pour faire en sorte que notre mandat ne soit pas réduit à une joute politicienne stérile, mais constitue un moyen de faire réussir la Nièvre, en prenant toujours en compte la dimension humaine de nos concitoyens et des plus pauvres d'entre eux.

Dans ces conditions, et en accord avec Alain Lassus et Patrice Joly pour concrétiser notre engagement réciproque, nous avons fait quelques propositions partagées qu'il nous semble utile de rappeler :

En ce qui concerne le groupe « La Nièvre pour tous »,

Jean-François Dubois comme moi-même sommes des centristes, de gauche ou de droite, chacun choisira le qualificatif qui lui semble le plus approprié. Cela n'a aucune importance, car dans l'état de vacuité politique dans laquelle se trouve, entre autres, notre mouvance (mais il n'y a pas qu'elle), il convient plus de se raccrocher à des valeurs qu'à des formations politiques dont l'atomisation est plus révélatrice d'ambition personnelle que de conviction. C'est également la raison pour laquelle, en l'état, nous sommes non-inscrits. Car, comment se reconnaître entre l'UDI de Jean-Christophe Lagarde, les centristes d'Hervé Morin, l'Alliance centriste de Jean Arthuis, Génération citoyen, le Modem de François Bayrou ou le Mouvement radical réunifié, pour ne citer qu'eux ? Force est de constater que, souvent par opportunisme politique, les centristes se sont éloignés des principes qui ont régi la création du Centre Démocrate héritier du MRP et constituent, maintenant, dans leurs diversités un « ailleurs » inclassable dans le contexte voulu dual par la Constitution de la Cinquième République.

Par contre, les valeurs, pour ceux qui ne les instrumentalisent pas, constituent le ciment d'une action publique humaniste, républicaine et généreuse. C'est la voie que nous avons choisie en plaçant l'homme au cœur de notre engagement. Ce n'est pas une simple formule de style. Nous estimons, en effet, que notre engagement politique doit être totalement humaniste. A ce titre, le but de l'organisation de la société nivernaise doit être la satisfaction des besoins matériels de nos concitoyens et l'épanouissement moral, culturel, philosophique et spirituel de tous les hommes et les femmes qui composent notre département.

Les compétences et les aspirations qui sont les nôtres, au sein de cette assemblée, nous réservent une place privilégiée au sein du dispositif régulateur, formateur et émancipateur des Nivernais. Nous estimons, à ce titre, que nous devons être, nous comme d'autres qui partagent ces convictions, les garants d'un avenir nivernais ouvert à tous.

Sans doute, à ce niveau-là, avec des cheminements et des expériences différents, sommes-nous les héritiers, de ceux qui, comme Marc Sangnier, ont nourri l'engagement centriste avec tout ce qu'il comporte en termes de justice sociale, responsabilité politique, laïcité, paix, construction européenne, mais aussi d'avancées significatives en matière économique et sociale. Engagés résolument dans l'action, nous sommes avant tout des réformistes, tenant compte de la réalité de la société nivernaise, et conscients que son évolution ne peut venir que d'efforts continus et progressifs et non de ruptures brutales.

C'est dans cet état d'esprit lucide et constructif que nous avons décidé de nous associer à la majorité départementale en n'abandonnant en rien notre identité et notre liberté d'expression. Le regard que nous portons sur les difficultés croissantes auxquelles sont confrontés nos concitoyens, le progrès social auquel nous aspirons pour le plus grand nombre nous permettront ainsi de participer plus efficacement et avec notre spécificité au projet de territoire du département.

En ce qui concerne le projet de développement du territoire nivernais,

Dès le début de notre mandat, en ayant conscience de la paupérisation de nombre de Nivernais (plus de 15% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté), de la marginalisation d'enfants défavorisés et souvent déscolarisés, sur ma proposition nous nous sommes vu confier une première mission sur la prévention spécialisée. J'ai apprécié la réponse concrète qui avait été faite à ma demande et, du moins sur le diagnostic, la mobilisation des services du Département. Certes, nonobstant la subvention versée à une association et les tentatives, pour l'instant infructueuses, d'embaucher un chargé de mission pour mettre en œuvre ce diagnostic, il faut reconnaître, qu'à ce jour, la concrétisation de nos recommandations a été faible malgré la mobilisation des 128 acteurs et un document qui fait, je le pense, référence.

Mais qu'importe l'immédiateté du résultat, la majorité départementale, en me mandatant pour cette mission, avait déjà marqué sa volonté de s'immerger au plus profond de ce qui constitue un des éléments essentiels de sa compétence première. La délégation pleine et entière sur les NEET'S qui vient de m'être confiée, en liaison directe et étroite avec le Président Alain Lassus, me permettra désormais, avec des moyens appropriés, d'avancer plus vite et mieux dans la prise en charge escomptée et la réinsertion des jeunes déscolarisés, au chômage et inactifs. J'y reviendrai plus longuement dans la dernière partie de mon propos.

Au moment des élections régionales, dans la continuité d'une action départementale unitaire, j'avais proposé au Président de cette

assemblée d'apporter une contribution nivernaise, à la fois sur l'institution et le territoire, aux débats sur la future Région Bourgogne Franche-Comté. J'ai là aussi reçu une réponse positive. Notre groupe a voté à l'unanimité cette contribution en demandant que nos observations fassent partie intégrante de celle du Département. C'est un acte fort puisque ce document, pour reprendre l'expression du Sénateur Patrice Joly, n'était pas une plainte de pleureuse à destination des futurs conseillers régionaux, mais incluait l'ensemble des actions du Département et marquait à quel niveau les infrastructures et les services régionaux pouvaient intervenir. Cette contribution a marqué, sans ambiguïté, la volonté commune des groupes « Vivre la Nièvre » et la « Nièvre pour tous » de travailler dans la même direction et avec la même feuille de route dans l'intérêt du département.

Il en a été de même pour les Nouvelles Ruralités initiées par le sénateur Patrice Joly qui jouent un rôle moteur dans les mesures à mettre en œuvre pour le maintien et le développement des zones rurales par rapport à une volonté affirmée du gouvernement de voir se renforcer les métropoles. Nous avons adhéré, depuis sa création, aux Nouvelles Ruralités et participé à nombre de réunions. La diversité politique et l'expertise des membres qui composent cette structure d'envergure nationale permettent de voir à quel point les zones rurales sont défavorisées par rapport au secteur urbain des métropoles. Notre réflexion, élus et techniciens, forts de nos expériences est indispensable pour rééquilibrer nos territoires.

L'élection d'Alain Lassus à la Présidence du Département, nonobstant les péripéties électorales indispensables au bon fonctionnement de la démocratie, a plutôt renforcé la volonté du groupe « La Nièvre pour tous » de travailler avec le Département.

Tout d'abord en matière médicale, où l'expertise de l'ancien médecin est précieuse par la pertinence de ses analyses. Ainsi, nous avons accompagné sans réserve le Président dans son combat, entre autres, contre la désertification médicale, la fermeture envisagée des urgences de nuit ou le transfert du Centre 15 à Dijon. Nous l'avons accompagné physiquement dans sa visite des hôpitaux nivernais et au Centre de secours du SDIS à Clamecy.

Et puis, en vrac, nous partageons ses positions sur la contractualisation des territoires, la réorganisation potentielle du service d'aide à domicile, le revenu de base, qui n'est pas le revenu universel d'activité proposé par l'Etat, l'exigence d'un RSA avant 25 ans, le financement de l'A 77 et l'engagement de l'Etat.

Bref, pour l'ensemble de ces raisons, qui sont loin d'être limitatives, notre groupe participera et soutiendra tout ce qui viendra conforter et soutenir le projet départemental.

La délégation qui vient de m'être confiée s'insère, bien évidemment, dans la feuille de route que vous avez voulu, Monsieur le Président, engager avec le Préfet de la Nièvre auprès d'un certain nombre de

partenaires, et plus spécifiquement la DIRECCTE, les Missions locales et la Maison de l'Emploi. Elle a pour objectif de réaliser un plan d'action 2019-2020 afin de réduire sensiblement le nombre des NEET'S dans la Nièvre.

Les NEET, qui comprennent 4 000 personnes dans notre département, est un acronyme qui désigne les jeunes entre 16 et 29 ans, sans emploi, sans formation ou déscolarisés. Ajoutons qu'un jeune sur quatre serait un invisible non répertorié dans aucun organisme de formation ou mission locale.

Je vous ferai, Monsieur le Président, dans les semaines qui viennent des propositions précises sur la manière d'organiser et de coordonner ce chantier au sein de la collectivité. J'ai noté, néanmoins, que son champ d'action recouvrait le vaste domaine de tous les jeunes marginalisés et concernés par la prévention spécialisée et que mon intervention transversale me permettra d'intervenir sur l'ensemble des services concernés et de représenter la collectivité auprès de tous les acteurs et organismes intéressés, tant publics que privés.

C'est un challenge difficile que je relève volontiers, car, même si la compétence économique n'est plus de notre ressort, cette mission rentre totalement dans notre domaine de compétence au niveau de la prévention et de l'insertion de la jeunesse nivernaise en difficulté.

Je crois, et, l'expérience « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » de Prémery en est la meilleure démonstration, que la récurrence au chômage n'est pas une fatalité et encore moins chez les jeunes. Il nous faut, en dehors du repérage de ces jeunes NEET'S, être inventifs et leur proposer des parcours d'insertion plus élaborés et plus souples. Je suis sûr qu'en unissant les efforts et l'imagination de tous, en étant quelquefois plus modestes, mais plus efficaces dans nos projets, nous arriverons, sinon à vaincre, du moins à largement endiguer ce mal qui ronge notre jeunesse.

Voilà, Monsieur le Président, le contexte où nous souhaitons évoluer pour répondre à votre proposition. Nous le faisons en toute connaissance de cause en étant conscients que l'intérêt des Nivernais doit se situer au centre de nos préoccupations. Nous revendiquons notre liberté, mais nous savons aussi que nous ne changerons pas la Nièvre seuls. L'alliance avec la majorité départementale, en ce qu'elle respecte les valeurs humanistes et républicaines et qu'elle considère que le progrès économique est vain s'il n'entraîne pas le progrès social, nous convient dans son refus de laisser nos concitoyens au bord du chemin. C'est un challenge que nous comptons relever à vos côtés.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Je félicite M. Morel pour cette belle promotion. Je n'apporterai pas d'autres commentaires. Après ces belles envolées lyriques, je vais revenir aux sujets de la session. Ce sera plus terre à terre ; je le regrette.

Cette session nous réunit Monsieur le Président, chers collègues, autour de sujets d'importance ayant trait à la vie des Nivernais. Cette vie, vous le savez, est tributaire pour un grand nombre de nos concitoyens des aléas climatiques. Aussi, compte tenu de la sécheresse, et vous en avez parlé dans vos propos liminaires, de ces derniers mois, nous voudrions savoir quelles sont les dispositions qui ont été prises ou que vous envisagez de prendre pour notre collectivité, avec, bien sûr, les autres partenaires institutionnels, pour venir en aide aux professions qui sont directement touchées par ce phénomène.

Plusieurs points à l'ordre du jour de cette session n'appellent pas de remarques particulières de la part de notre groupe, bien que leur intérêt ne soit pas moindre. Ils ont pu déjà faire l'objet de discussions ou de positions consensuelles.

En ce qui concerne les autres, j'aimerais toutefois m'attarder sur deux d'entre eux.

Tout d'abord celui présentant la dotation aux collèges.

Nous comprenons la logique proposée par le nouveau mode de calcul de cette dotation, mais nous émettons une remarque sur le fait que cela revient peut-être à sanctionner les bons gestionnaires, et ne peut donc pas constituer vraiment une incitation à une gestion raisonnée.

Sans vouloir faire preuve de pessimisme ni être les oiseaux de mauvais augure que certains membres de notre assemblée se plaisent à voir dans notre groupe, nous ne pouvons qu'alerter sur le risque de dérives que cela peut potentiellement entraîner. Annoncer à des chefs d'établissements que les dotations seront baissées, car ils disposent de fonds de roulement suffisants peut les inciter à ne plus faire d'efforts d'économies. Or cela serait contre-productif dans le contexte actuel. Mais nous avons aussi bien compris que certains établissements se trouvaient avec un fonds de roulement excessif. Il sera donc important, avec ces nouvelles dispositions, de suivre vraiment leurs incidences. Nous regrettons par contre que les sommes qui seront ainsi économisées ou qui le seront ne puissent pas être répercutées sur des travaux nécessaires dans nos collèges.

Le deuxième rapport sur lequel je m'attarderai davantage est le rapport de l'audit sur le laboratoire départemental. Vous n'en serez pas étonnés ; nous avons déjà discuté sur le sujet. Nous sommes tout à fait conscients que ce rapport ne donnera pas lieu à un vote, ce qui est quelque peu dommageable. Lorsque l'audit a été lancé, vous nous aviez indiqué qu'aucune décision ne pouvait être prise sur le sujet avant le rendu du rapport final de l'audit. Nous y sommes, Monsieur le Président, et nous aurions apprécié de constater que ce rapport

d'information était associé à une décision sur l'avenir du laboratoire départemental. En effet, voilà plusieurs années que notre groupe interpelle cette assemblée sur cet outil dont la pertinence ne nous semble pas manifeste. En faisant une comparaison avec les propos de notre Président de la République « il coûte un pognon de dingue » sans résultats probants. Vous nous avez dit que l'activité du laboratoire était pertinente et rendait un service public. Finalement, l'audit, qui, soit dit en passant, est extrêmement détaillé, atteste plutôt d'une gestion inadaptée, d'une masse salariale non maîtrisée et bien trop coûteuse par rapport à la structure elle-même, avec des fonctions support en surnombre, représentant 30% de la masse salariale pour 45% des charges fixes. Pour rappel, la masse salariale est de près de 1,5 million d'euros. A cela s'ajoute le fait que le laboratoire départemental, malgré un subventionnement massif de la collectivité, ne nous apparaît pas comme concurrentiel. Il est déficitaire. On découvre qu'il n'a répondu à aucun appel d'offres depuis 2 ans, ne cherchant par conséquent absolument pas de nouveaux marchés ou débouchés. Il préfère voir la subvention départementale s'accroître chaque année. Ceci n'est qu'une esquisse des points forts nombreux sur lesquels le rapport d'audit nous alerte. Tout ceci nous interroge sur l'utilité réelle de ce type d'outil, mais je ne doute pas, Monsieur le Président, des arguments pour nous convaincre sur la position que vous proposerez. Nous aurons bien évidemment tout à l'heure l'occasion d'échanger plus amplement sur le sujet.

M. le Président : La parole est à Mme Bertrand.

Mme Bertrand : Bonjour à tous. Je suis très heureuse de vous rejoindre ce matin, et surtout je voudrais féliciter M. Morel pour sa nouvelle promotion. Je pense que, grâce à lui, vous allez pouvoir mener vos actions et réussir vos actions, puisque M. Morel est une personnalité qui va vous permettre de progresser rapidement dans tout ce que vous souhaitez faire. Je voulais le féliciter. Merci.

M. le Président : M. Flandin avait demandé la parole.

M. Flandin : Je pourrais m'associer aussi aux félicitations qui viennent d'être exprimées, par rapport à notre collègue Philippe Morel. Je voulais rappeler une anecdote. Lorsque je suis arrivé au Conseil général en 1994, tout frais émoulu, le premier contact que j'ai pu avoir en arrivant a été celui d'Eugène Teisseire. En me voyant, il m'a dit « *Tiens, Flandin, je suis finalement content de travailler avec toi ; tu fais un peu de développement, on va peut-être arriver à s'entendre. Mais je voudrais te donner quand même une petite leçon : Sache bien qu'en politique, l'important, ce n'est pas d'être trahi, c'est de savoir quand* ». J'ai fait mien ce que m'avait enseigné ce brave Eugène, et je

remarque que si, effectivement, comme vous l'avez souligné, la baisse des dotations en matière sportive est conséquente, elle n'empêche pas certains de nos collègues de faire preuve d'une certaine agilité en termes de gymnastique ; ce qui laisse augurer bien des choses.

Les trahisons, par rapport à la majorité ou par rapport à l'opposition, c'est peu de choses ; c'est surtout par rapport aux gens qui vous ont fait confiance, et qui ont porté leurs suffrages en leur temps sur un programme. Et ma foi, je les laisserai juges de ce qu'ils ont à faire.

Par contre, en ce qui nous concerne, nous voulons faire nôtres aussi, après ceux d'Eugène Teisseire, les propos de François Mitterrand, qui, quand il était dans l'opposition, continuait de dire que « *quand on est dans l'opposition, on s'oppose* ». C'est tout. Voilà. Mais s'opposer, cela ne veut pas dire ne pas être constructifs, et à tout le moins, nous continuerons dans notre groupe d'être vigilants, de soutenir ce que nous pensons pouvoir soutenir, et de combattre ce que nous pouvons et ce que nous devons combattre, faisant en sorte que le souci des Nivernais puisse trouver dans notre expression des avancées, et surtout un espoir.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Je suis un peu désolée d'entendre un discours d'une demi-heure pour justifier l'acceptation d'une mission. S'il ne s'agissait que de cela, on n'aurait pas eu besoin d'un discours d'une demi-heure pour justifier cette déclaration d'amour.

Deux remarques. J'espère que la deuxième mission qui sera confiée à M. Morel sera plus constructive et plus suivie d'effets que la première. Parce que nous avons eu un beau compte rendu de la première, mais l'acceptation de mission, c'est aussi se donner les moyens d'agir, et d'envisager les conséquences de cette mission. Sur la première mission, je n'ai vu aucune conséquence.

Deuxième observation. J'en ai un peu assez de recevoir des leçons de morale de la part d'un autre groupe d'opposition sur le fait que l'opposition n'est pas constructive. Je rappelle que nous votons un certain nombre de délibérations, et que c'est le jeu de la démocratie d'avoir un avis différent sur certains points. Tout le monde n'a pas le même avis ; c'est comme cela, il faut l'accepter, et ce n'est pas parce que nous votons contre certaines délibérations que nous ne sommes pas constructifs. Je rejoins tout à fait M. Flandin sur ce point.

Cela fait plusieurs fois que M. Morel, soit lors du budget, soit lors de délibérations, indique que nous ne sommes pas constructifs, et que lui l'est. J'aimerais que cela cesse, compte tenu de ce qui vient de se passer, et de cette déclaration d'amour. Nous souhaiterions quant à nous pouvoir travailler sereinement, sans avoir dans un autre groupe

d'opposition des leçons de morale, que la majorité ne nous donne même pas.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Anecdote pour anecdote. Jeune élu moi aussi, j'avais invité, comme il y avait une centenaire sur ma commune, le Secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, Daniel Benoist, que je ne connaissais pas vraiment, et qui m'a fait une confidence à cette occasion. Il m'a dit : « *Mon jeune ami, vous voilà lancé en politique – ce que je n'avais pas l'impression, en étant maire d'une commune de 650 habitants ; néanmoins, on fait de la politique et il faut le revendiquer –. J'ai un conseil à vous donner. Sachez avaler les couleuvres en politique. J'ai encore un meilleur conseil à vous donner : sachez les avaler vite* ». Bon appétit, Monsieur Flandin !

Pour revenir sur des choses plus sérieuses – encore que le propos était sérieux, puisqu'il m'est arrivé d'en avaler, et de sévères –, l'actualité est riche, au cours de ces dernières semaines à la fois sur les aspects sociaux et environnementaux. Sur le plan social, la question de la pauvreté, bien évidemment, est posée et a été posée par ce gouvernement, et on évoque, depuis maintenant plusieurs mois, la question du revenu minimum, qui avait été porté par Benoît Hamon, la question du revenu de base d'activité, portée par la vingtaine de Départements évoquée par le Président. La question qui est posée est la question de la répartition, même si ces différents instruments, bien évidemment, sont différents dans la philosophie, dans la technique de mise en œuvre, de la richesse créée dans ce pays, et d'une manière plus générale, à l'échelle mondiale, où l'on voit le creusement des inégalités qui constituent, du point de vue des analystes et du mien, une des causes des désordres que l'on constate ici et ailleurs.

La question également des enjeux environnementaux, dont témoigne la démission de Nicolas Hulot, qui a annoncé arrêter de se raconter des histoires à lui-même en restant dans un gouvernement qui ne prenait pas le sujet à bras le corps.

Et puis on a pu constater, au cours de ces dernières semaines, les questions des enjeux climatiques, avec cette sécheresse aux conséquences graves sur le plan agricole, mais pas seulement.

Sur le plan de la santé, puisque, même si on n'est pas en 2003, il y a eu un nombre de décès au cours de ces derniers mois nettement plus important que ce que l'on constate au cours des années moyennes.

On s'aperçoit que le bilan de ce gouvernement et de cette présidence, après un an d'exercice, apparaît négatif aux Français. Sur le plan social, cette politique est caractérisée – les sondages en témoignent – comme une politique injuste, une politique qui favorise plutôt les riches et moins ceux qui ont besoin, avec une défiance très forte

notamment parmi les retraités. Une politique injuste non seulement sur le plan des catégories sociales traitées, mais également sur le plan des territoires, avec une prégnance très forte des décisions favorables plus aux métropoles qu'aux territoires ruraux que nous incarnons ici.

Il est donc nécessaire, dans un paysage politique bouleversé au niveau national, avec bien évidemment des conséquences qui se déclinent au niveau local, de trouver là où nous sommes en responsabilités des solutions utiles pour répondre aux besoins des Nivernais dont nous avons la responsabilité.

Pour ce faire, l'ensemble des forces qui veulent agir, qui sont dans un esprit constructif, sont utiles, et donc je ne peux que me réjouir de la décision du groupe de Philippe Morel et de Jean-François Dubois de rejoindre la majorité. C'est effectivement une sorte d'engagement de plusieurs années aujourd'hui qui a témoigné d'un rapprochement des visions, par une co-construction aussi ; je pense aussi à notre contribution à la campagne des Régionales, positionnant le département comme un élément de cette région capable d'apporter également des dynamiques, même si, bien évidemment, il a un certain nombre de problèmes à régler.

Une contribution dont la philosophie a aussi inspiré le plan d'action 2016-2021 que nous avons adopté il y a deux ans, et qui constitue aujourd'hui le cadre de l'exercice de notre activité.

Ce n'est pas une promotion ; en politique, cela n'a pas nécessairement de sens. Le sens qui est donné, c'est celui de vouloir travailler avec la majorité, sans fusion ni confusion, les valeurs ont été rappelées, mais avec la volonté de coopérer sur ce qui nous rapproche, et ce qui peut constituer le commun dénominateur d'une politique que nous considérons être utile pour répondre aux problématiques des Nivernais. La question des jeunes est essentielle sur ce département, en particulier ceux qui aujourd'hui se trouvent sans solution en matière d'insertion. Sur les problématiques de santé, des démarches, des approches ou des envies constructives en témoignent, et je crois que l'on a su associer ceux qui souhaitaient y travailler. Je voudrais saluer également la contribution de Daniel Rostein sur ces questions de santé quand j'étais Président du Département.

Les sujets sont importants, avec une acuité particulière, et, outre ceux que je viens d'évoquer, il y a la question du sport : les aides réduites au CNDS vont constituer des difficultés importantes pour les clubs de ce territoire, et on pense aussi aux contrats aidés, qui vont faire clairement défaut, et dont la diminution est encore drastique, telle qu'elle est envisagée dans le budget pour 2019.

La question agricole, le soutien aux territoires... Je pourrais multiplier les exemples de sujets sur lesquels nous sommes attendus collectivement, au-delà des clivages que l'on peut essayer de durcir ou de travailler à l'envi.

Sur la question du laboratoire, je voudrais évoquer l'évolution du périmètre aussi de l'activité de ce laboratoire, qui a généré, bien évidemment, des difficultés, au regard de personnels qui étaient qualifiés pour certaines activités, mais moins pour d'autres. Ils ont été obligés de prendre des virages qui n'étaient pas nécessairement au départ en vue. Sur la génétique, le laboratoire a pris un virage tout à fait intéressant, qui, aujourd'hui, n'a pas nécessairement de traduction financière suffisamment significative, mais vous savez que la question de la génétique, dans les années qui viennent, sera majeure pour permettre d'améliorer le rendement des bêtes, mais également pour permettre de répondre à des attentes en matière sanitaire, environnementale, de facilitation du travail des exploitants, dont on voit bien aujourd'hui qu'ils sont en difficulté. Là aussi, soyons rigoureux ; soyons, pour ceux qui le souhaitent, sévères, mais tout en prenant en compte l'évolution du contexte et du périmètre d'activité qui se sont imposés par des logiques de marché qui aujourd'hui, bien évidemment, ne favorisent pas les structures publiques, mais ce n'en était pas le but.

M. le Président :

Y a-t-il encore des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Peut-être quelques petites réponses. Je vais essayer de les faire rapidement, pour que l'on puisse reprendre le rythme habituel de nos travaux.

Sur la sécheresse, j'ai rencontré les formations syndicales agricoles. Mme Dufay, Présidente de la Région, a pris contact avec moi. C'est elle qui est porteuse de la politique, et je lui ai expliqué que nous viendrons en soutien à la politique de la Région. Pas forcément de façon importante, car nous sommes quand même limités par nos problématiques budgétaires, mais, je le dis, nous avons besoin d'apporter un soutien.

La rencontre avec les organisations syndicales débouche sur le fait qu'on leur demande de nous faire leur propre diagnostic, parce que cela me paraît intéressant d'avoir le diagnostic que ne manquera pas de faire l'Etat pour essayer lui aussi de mettre en place un plan de soutien. Je pense que c'était important aussi de demander aux organisations agricoles nivernaises d'apporter leur vision de la situation, et de nous expliquer là où il fallait éventuellement apporter notre aide, puisque je souhaite surtout que cette aide soit ciblée, et que, si on aide, on sache bien où cela va aller, dans quelles conditions et comment, car c'est une demande que font en général nos concitoyens.

Le Département aujourd'hui n'est pas à la manœuvre, car nous n'avons plus la compétence, mais nous serons là en soutien. D'un côté, nous allons écouter ce que va proposer l'Etat, nous allons travailler avec la Région, et nous sommes à l'écoute des organisations syndicales, qui ont été reçues. Je leur ai demandé, et elles ont toutes promis d'y contribuer, de me faire une remontée de la véritable situation. En plus, on sait que cette situation est très évolutive. Elles

m'ont toutes dit que si la pluie arrivait assez vite, la situation serait un peu moins catastrophique, parce que les agriculteurs pourraient encore faire quelques récoltes avant la fin de l'hiver. Mais si cela ne tombait pas vite, cela serait assez dramatique. Il n'est pas tombé assez d'eau depuis que je les ai vues, et je crains que la situation soit assez dramatique.

Un mot sur les collèges, même si nous en reparlerons. Nous avons des problématiques budgétaires, et il est vrai que je réclame aux services de regarder partout où nous pourrions éventuellement faire des économies. Nos collèges ont une année d'avance en fonds de réserve. Ce n'est pas partout pareil. Nous n'avons donc pas fait n'importe quoi, et nous avons essayé d'adapter notre stratégie. Il n'y a donc que les 10 collèges où le fonds de roulement est supérieur à 100 %, donc plus d'une année, où nous proposons, non pas la suppression du soutien, mais une diminution relativement raisonnable, puisque la totalité de ce que nous allons mettre en diminution correspond en gros à 20 % des fonds de réserve qui sont aujourd'hui dans les collèges. En plus, j'ai vraiment voulu qu'une discussion avec ces établissements et les services ait lieu. Michel Mulot et les services se sont rendus dans tous les collèges qui auront subi une diminution pour aller expliquer notre politique, car c'est de cette manière que j'ai envie de travailler. Ce n'est pas l'ensemble des collèges, c'est 10 collèges, et personnellement j'irai expliquer pourquoi on le fait et nos problématiques budgétaires dans une réunion qui aura lieu le 3 octobre, où nous verrons l'ensemble des principaux et des gestionnaires de collèges. Au contraire, cela me semblait plutôt relever d'une bonne gestion, et cela me semble aussi être l'occasion de bien rediscuter, et de bien reparler des vraies problématiques budgétaires que nous avons. J'aimerais que les 200 000 euros, la somme que nous pouvons espérer récupérer, soit mise par exemple en investissements sur les collèges. C'est nous, tous ensemble, qui verrons la façon nous allons répartir les économies que nous aurons su faire sur notre budget de fonctionnement. Il s'agit en effet de faire des économies sur le budget de fonctionnement, et il s'agira de les répartir. Nous réfléchissons à cela collectivement. Si cette somme retournait aux collèges, je serais le premier à dire oui, mais je pense que nous avons besoin ensemble de voir nos problématiques budgétaires pour savoir ce que nous ferons de ces financements.

Sur le laboratoire, il y a beaucoup de facteurs qui font que la situation s'est détériorée, et je pense que c'est un tout, et ici je veux le réaffirmer publiquement, il y a des choses à régler. Une nouvelle direction a été mise en place, avec de nouvelles cibles, et avec l'idée qu'il faut absolument reprendre la situation. Il était important de régler cette problématique-là, et d'avoir aussi cet audit, que je vais présenter. Nous avons maintenant un plan d'action, et nous verrons quel en sera le résultat. J'ai noté que la profession agricole était très attachée au laboratoire départemental. Il faut que l'on discute avec elle. D'un côté il faut que elle réaffirme son envie d'avoir un laboratoire départemental ; et, de mon côté, je lui ai dit que je ne pourrai pas avoir

un laboratoire départemental qui avait besoin de 800 000 euros tous les ans pour boucler son budget, et que cela ne pouvait pas continuer ainsi. Sauf que je pense que l'on ne peut pas non plus le rayer d'un trait de plume, et nous sommes dans le besoin de savoir où l'on veut aller, et de regarder si on peut y aller avec ceux qui sont les premiers bénéficiaires du laboratoire. Je pense aussi qu'il faut peut-être abandonner certains métiers que pratique le laboratoire. Il faut réfléchir à tout. Il y a des choses qui mangent plus d'argent dans le laboratoire. Il y en a qui peuvent en rapporter ; il y en a qui seront à développer, et je pense notamment qu'au niveau de ce que l'on apporte sur l'agriculture, toute la partie génétique est à développer, et on peut s'y retrouver davantage. Donc, je me sens dans l'obligation, en ayant entendu ceux qui bénéficient du laboratoire, les personnes qui travaillent au laboratoire, de ne pas régler cela d'un trait de plume, et d'essayer d'avoir un plan d'action, de fixer des règles du jeu. Si on respecte les règles du jeu, et si on voit que l'on arrive à se remettre à l'équilibre, je pense que tout le monde y retrouvera son compte.

Un mot aussi sur votre intervention sur la prévention spécialisée, et sur le fait qu'effectivement il y a eu un rapport. Je pense que dans la situation contrainte dans laquelle nous sommes, ce n'est pas toujours facile de mettre en adéquation l'envie de faire les choses et les besoins. Si vous saviez tout ce que j'aurais envie de faire ; mais tout ce que l'on ne peut pas faire... ! C'est extrêmement compliqué. Je pense qu'il faut faire des choix et agir en direction de ces 4 000 jeunes qui sont en difficulté. Ce n'est pas forcément quelque chose dont nous avons conscience, au départ. Mais nous avons écouté les jeunes, qui se sont exprimés notamment lors des Etats généraux de la Jeunesse. Vous avez pu lire ce qui a été produit. Chacun a pu prendre conscience de la problématique, et finalement, c'est un dossier qui revient en haut de la pile, qui est vraiment extrêmement important, et dont il faut que l'on s'occupe sous peine de voir une grande partie de notre population être en déshérence. Cette situation risque, dans les conditions sociales actuelles, de s'aggraver, et je pense qu'il faut que l'on y réfléchisse, et que l'on fasse quelque chose. Ce n'est pas une toquade du Président, et ce n'est pas une toquade de M. Morel ; c'est une vraie réalité. Allez sur vos territoires, prenez contact avec nos travailleurs sociaux, allez voir la réalité des choses, et vous allez voir que ce n'est pas une toquade. C'est un des problèmes les plus importants que nous avons à traiter, puisque je vous rappelle que notre mission première, c'est la solidarité. J'aimerais au contraire qu'avec moi, avec la majorité, avec M. Morel, on le considère comme un vrai problème et que l'on essaie d'y apporter des solutions, et que l'on essaie de se doter des moyens qui vont nous permettre d'intervenir sur ce sujet.

Une dernière chose ; sur l'opposition. Je suis pour qu'il y ait une opposition. Je suis pour que cela soit constructif. J'ai l'impression d'ailleurs que j'essaie d'écouter l'opposition, que j'essaie d'être constructif. Pour moi, une des grosses urgences à traiter, c'est la démocratie, je vous l'ai dit. Et traiter de la démocratie, c'est le fait

d'accepter qu'il y ait une opposition. C'est le fait de dialoguer avec elle. C'est le fait d'accepter des évolutions. C'est le fait d'accepter qu'avec M. Morel on ait pu avoir des discussions qui l'amènent aujourd'hui de choisir de travailler avec nous. C'est le fait de vous entendre quand vous vous opposez, parce que c'est normal. Extrêmement souvent, d'ailleurs, nous nous retrouvons sur les dossiers. 95 % de nos délibérations. Nous travaillons, nous discutons, et je pense que nous essayons, Patrice Joly comme moi-même, d'ouvrir la discussion, d'avoir des réunions qui sont des réunions réelles, où les sujets sont sur la table, et où nous pouvons discuter entre nous. De temps en temps, vous m'avez vu faire machine arrière, et c'est normal, car cela s'appelle effectivement la démocratie, et moi je suis vraiment pour la démocratie. Je n'ai pas de soucis pour que ce soit à géométrie variable.

Ce n'est pas forcément surprenant qu'avec M. Morel on travaille ensemble, parce que je pense que vraiment nous faisons tous les deux de la politique pour son côté humaniste, parce que nous avons quelques passions qui sont la solidarité, ce que nous pouvons apporter aux populations, et là-dessus nous sommes bien au-delà de la politique traditionnelle vécue dans les partis ; on est sur autre chose. M. Morel pense ce qu'il veut ; il n'a pas forcément les mêmes idées que moi. Nous ne partageons pas les idées de ce que devrait être notre société si nous discutons le matin devant le café. Mais, par contre, nous pouvons partager l'envie de travailler ensemble, et de se retrouver sur des dossiers, dans une collectivité qui a finalement des métiers extrêmement précis, et dans laquelle certes tout est politique, mais il y a aussi l'envie de travailler, et l'envie de traiter les sujets. Et je crois que c'est là-dessus que l'on se retrouve. Nous nous retrouvons sur le fait d'avoir envie de traiter les sujets.

Merci. La parole est à Mme de Muraige.

Mme de Muraige : Simplement, deux mots. Pour reprendre aussi les mots d'un ancien Président, je pense que « *vous n'avez pas le monopole du cœur* ».

M. le Président : Mais, en plus, je ne le revendique pas.

M. Joly : Je ne voyais que de l'inspiration de gauche pour le groupe d'opposition ! Cela nous rassure !

M. le Président : Mais, Madame de Muraige, très clairement, je ne le revendique pas, et je vous connais suffisamment, parce qu'il y a longtemps que l'on travaille ensemble, pour dire que l'on partage beaucoup de choses, et que, quand on est face aux usagers, face aux habitants, on partage 95 % des choses. Effectivement, nous pourrions avoir de longues

discussions sur ce qu'est notre société, dans quel sens elle va, d'où elle vient ; cela serait intéressant, et là on ne partagerait peut-être pas. Mais quand nous sommes conseillers départementaux, que l'on se retrouve sur le terrain, sur la sécheresse, on partage ; sur la solidarité, on partage ; et on partage effectivement un nombre important de sujets.

M. Flandin : Eh bien, Monsieur le Président, mettons-nous en marche, pour cette session !

M. le Président : Justement. La grosse problématique, ce n'est pas « ni droite ni gauche ». Je pense que l'évolution de notre pays nécessite qu'il y ait la droite et la gauche. On peut se poser les mêmes questions et on n'a pas les mêmes réponses sur ce qu'est notre société, où elle va, quels sont les vrais problèmes. C'est une autre discussion.

APPROBATION DU PV DE LA SESSION DU 25 JUIN 2018

M. le Président : Avez-vous des remarques sur le PV de la session du 25 juin 2018 ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le procès-verbal de la session du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTION 1 - AXE 1 – CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, CREATEUR D'EMPLOI

EXPERIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M. Legrain :

M. Legrain :

Le présent rapport vise à approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et le Département de la Nièvre et à valider les modalités de financement de l'expérimentation 2018.

L'expérimentation ETCLD a été mise en place pour cinq ans par la loi du 29 février 2016. Elle a pour objectif de résorber le chômage en permettant à des demandeurs d'emploi de longue durée d'être embauchés en CDI au sein des entreprises créées dans ce cadre. Ces dernières doivent développer des activités non concurrentes à celles déjà présentes localement. Conformément à la loi d'expérimentation, celle-ci est mise en place sur dix territoires volontaires, retenus par arrêté ministériel du 24 novembre 2016. Sur le département de la Nièvre, le territoire de l'ancienne communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts », sur Prémery, a été habilité à cette première expérimentation. Le projet, porté par le Comité Local de l'Emploi entre Nièvre et Forêts (CLE ENF) sur le territoire nivernais, a été lancé de manière opérationnelle le 6 février 2017 avec l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi 58 (EBE58).

Aujourd'hui la structure compte 90 salariés intervenant dans 7 secteurs : le bûcheronnage (bois de chauffage uniquement), la motoculture (réparation), la recyclerie, la conciergerie (services aux entreprises, collectivités, habitants), l'atelier bois et fer (restauration de meubles), l'événementiel (soutien logistique aux comités des fêtes) et le maraîchage *via* une agriculture raisonnée.

L'Association ETCLD a été créée afin d'assurer la gestion du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée impliquant à la fois des engagements financiers de l'État, mais également des collectivités territoriales concernées, des établissements publics de coopération intercommunale ou groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation ainsi que de tout autre organisme public et privé volontaire.

La participation financière du Département de la Nièvre est affectée au Fonds national d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée au titre du financement de la contribution au développement de l'emploi versée à l'entreprise conventionnée, EBE 58, pour l'embauche des personnes mentionnées à l'article 2 de la loi n°2016-231 du 29 février 2016.

En signant la convention, le Département apporte une aide financière à hauteur de 9,5 % du montant brut horaire du salaire minimum de croissance pour 67 équivalents temps plein maximum, quel que soit le statut du demandeur d'emploi avant l'entrée dans l'entreprise, mais sur un objectif de recrutement d'au moins 20 bénéficiaires RSA, dans la limite de 113 000 € pour l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2017, le Département a versé la totalité des crédits alloués au projet au regard du nombre prévisionnel de recrutements prévus par la structure.

Le bilan transmis a permis à la collectivité d'effectuer un réajustement des montants alloués tout en respectant les termes de la convention. Il s'est avéré que l'effectif réellement recruté au 31 décembre 2017 s'élevait à 58,13 ETP soit 42,02 ETP moyens depuis février 2017 au lieu des 67 ETP prévus initialement. En conséquence, le montant réel de l'aide départementale due à la structure pour 2017 est de 65 028,33 € sur les 112 021 € versés. Considéré comme une avance, le reliquat constaté de 46 992,67 € est reporté et viendra en déduction de la part due sur l'exercice 2018.

Il vous est donc proposé d'accorder au titre de l'exercice 2018 une aide d'un montant de 66 007,33 € correspondant à la subvention annuelle de 113 000 € moins le reliquat 2017 de 46 992,67 €

Pour les années suivantes d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières du Département de la Nièvre seront déterminés en fonction du réalisé des années précédentes, mais également en fonction des critères d'évaluation déterminés selon une analyse coût/bénéfice, à une mesure de l'impact global, territoire par territoire sur l'emploi et la qualité de vie. Cette évaluation doit être entreprise 12 mois avant le terme de l'expérimentation, soit début 2020. Elle est menée à différents niveaux, à la fois au niveau local, par des chercheurs bourguignons et pilotée par le Comité Local de l'Emploi « Entre Nièvre et Forêts », mais également au niveau national par l'Agence Nationale des Solidarités Actives. Aujourd'hui ces outils de mesure n'ont pas encore été élaborés. L'objectif de cette évaluation doit permettre, à l'échelle territoriale d'établir un bilan exhaustif des apports et des limites du dispositif. Ce bilan devra faire ressortir non seulement des aspects quantitatifs et comptables, mais également les apports qualitatifs liés au parcours professionnel et social des salariés notamment en matière d'acquisitions des compétences, de durabilité dans l'emploi, au renforcement de la cohésion sociale et au développement du territoire. Cette étude devra permettre d'en connaître les conditions de succès en vue de son extension.

En effet, la loi prévoit que la généralisation d'ETCLD soit conditionnée aux conclusions de l'évaluation conduite par un comité scientifique. Elle doit démontrer que le coût du dispositif ne dépassera pas la dépense de la collectivité liée au chômage de longue durée (accompagnement des chômeurs, RSA, dépenses indirectes, etc.).

Aujourd'hui les élus du Pays Nivernais Morvan ont formulé le souhait de participer à cette démarche dans le cadre d'une possible extension de l'expérimentation sur son territoire. Trois territoires, Luzy, Lormes, Varzy, se sont d'ores et déjà engagés dans la démarche avec la volonté de créer des comités locaux par territoire. Clamecy et Moulins-Engilbert sont en réflexion.

L'extension de l'ETCLD à de nouveaux territoires, portée par l'association TZCLD, « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » et présidée par Laurent Grandguillaume, est évoquée par le rapport

« Donnons-nous les moyens de l'inclusion » remis par Jean-Marc Borrelo en janvier 2018.

Il vous est donc proposé :

- d'accorder au titre de l'exercice 2018, une participation financière à l'ETCLD d'un montant maximum de 66 007,33 € correspondant à la subvention annuelle de 113 000 € moins le reliquat 2017 de 46 992,67 € pour 67 équivalents temps plein,
- d'accepter les termes de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2018-2020 entre le Département de la Nièvre et l'ETCLD,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre le Département de la Nièvre et l'ETCLD ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ladite subvention.

Quelques mots complémentaires. Nous avons été le premier département à adhérer à cette réflexion au niveau national. La communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts », sur Prémery, réfléchit à cette expérimentation depuis 2012-2013, après une rencontre avec ADT Quart-Monde. C'est aussi le premier département au niveau national qui complète le coût de réaffectation du chômage à cette expérimentation.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

C'est l'occasion, encore une fois, de rendre hommage au travail de l'ancien territoire de Prémery. Cette opération a concerné 10 territoires en France, et la Nièvre en faisait partie. Ce n'est pas toujours, mais on constate que c'est quand même assez souvent. Le département a cette agilité, ces dernières années, de rentrer dans des programmes nationaux, et de rentrer dans un programme national qui est particulièrement efficace. Sur le modèle de ce que Jacques Legrain a construit à Prémery, ce sont 4 nouveaux territoires qui aujourd'hui ont pris l'engagement de candidater de manière coordonnée, ensemble, à cette extension d'expérimentation. Si on regarde, et si on fait une simple multiplication, c'est peut-être 500 emplois que l'on pourra créer dans le département de la Nièvre. Ce n'est pas rien, 500 emplois, au moment où l'on parle ; c'est une grosse PME pour le département.

Je pense qu'il est important de se rassembler autour de ce projet. Nous sommes invités le 5 octobre prochain à Clamecy. L'ensemble des territoires de la Bourgogne Franche-Comté qui souhaitent rejoindre l'expérimentation seront présents. Je souhaiterais que les collègues se mobilisent pour venir découvrir ce qu'est concrètement « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ». Il y aura des témoignages d'animateurs de territoires, et surtout de bénéficiaires de la mesure.

Comme le dit Jacques Legrain, nous n'avons pas tout essayé contre le chômage. La preuve en est avec cette expérimentation. Je me félicite vraiment que le Département se soit engagé à accompagner ce territoire, et s'engage très clairement à soutenir le dispositif au niveau départemental.

M. le Président :

Je voulais ajouter que finalement le discours du Président de la République sur le traitement de la pauvreté il y a quelques jours reconnaît l'efficacité de « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », puisqu'il propose de l'étendre. Ce que l'on peut regretter, c'est que son envie d'extension soit assez limitée. Je pense qu'il faudra se battre pour avoir une extension de ce dispositif sur notre territoire. Nous pensons à aider financièrement un poste qui va permettre de travailler sur ce sujet, car cela nous permet d'aider les territoires nivernais qui le souhaitent à obtenir eux aussi la possibilité de mettre ce dispositif en place sur leur territoire.

Je pense qu'il faut évaluer ce que l'on fait dans ce type de domaines. Nous sommes donc en train de travailler sur l'idée de faire une évaluation sociologique de ce qui se passe sur le territoire, car il ne s'agit pas uniquement de trouver de l'emploi ; il s'agit de voir quels sont les effets sur le territoire. Il s'agit de 1 800 habitants. C'est un territoire qui, d'un seul coup, passe de 14 % de chômage à 7 % de chômage, et c'est extrêmement intéressant de voir ce qui se passe sur ce territoire. Je pense que l'on y fera des économies de travailleurs sociaux. Je voulais vous dire que nous ne sommes pas inactifs face à cela, que nous prenons toute notre place, et que, pour nous, c'est vraiment une idée à creuser. D'autant plus que, et on le voit sur Prémery, on voit que le modèle économique est en train de s'affiner. On a fait une première année où nous avons eu un peu de mal à atteindre ce modèle économique, mais nous sommes en train de l'améliorer et de gagner des points, et je pense que l'on fera la preuve que c'est un modèle qui est économiquement satisfaisant.

M. Joly :

Juste un témoignage. J'avais deux collègues au Sénat qui avaient à faire avec cette thématique de l'insertion, et qui étaient intéressées par rencontrer un territoire. Elles sont venues. L'une traite de la question à travers les finances publiques, et l'autre à travers la question sociale. J'étais encore avec elles cette semaine. Leur visite sur place les a vraiment très intéressées, au regard de ce qu'elles n'avaient pas complètement imaginé. C'est la prise en charge globale, à la fois d'individus et d'un territoire. C'est-à-dire les logiques globales de développement qui sont mises en œuvre, où la question sociale, bien évidemment, est au cœur du sujet, mais il y a la question, au-delà de cela, humaine, c'est-à-dire ce que cela apporte en termes d'humanité et de dignité, la question environnementale, à travers les sujets et les activités qui sont développées, et la question économique, avec les économies que cela génère, et qui viennent d'être rappelées. Véritablement, elles sont revenues plutôt enthousiastes, et elles

réfléchissent à la manière dont elles peuvent, là où elles ont des responsabilités, aussi, accompagner des démarches de ce genre.

On évoque les conséquences qui vont même au-delà de ce qui avait été envisagé au départ, mais je pense qu'il faut que l'on soit très attentif aussi aux ingrédients de la réussite. La question de la stratégie et du projet de développement peut prendre plusieurs années à construire, pour que les acteurs du territoire aient des références communes, des perspectives communes, et cela me paraît essentiel ; les hommes et les femmes aussi qui animent cette démarche aussi. C'est fondamental. Il faut donc être très attentif à ne pas plaquer les choses, et il faut se donner le temps, pour les territoires qui veulent se lancer dans l'expérimentation, de disposer des moyens pour réussir. En intégrant éventuellement le fait d'un premier échec, qui peut aussi être plein d'enseignements, justement, pour que la deuxième démarche soit positive. Donc, il faudra aussi intégrer cette possibilité qu'une première expérience puisse ne pas réussir. C'est la raison pour laquelle, comme le disait le Président, un regard vraiment précis et sociologique de la manière dont les choses peuvent prendre m'apparaît fondamental. Mais nous avons là quelque chose qui est assez exceptionnel dans l'inventivité, la créativité, l'humanité. Bravo à ceux du territoire qui y concourent, et à tous, car il y a un effet boule de neige permanent que l'on ressent, et qui crée des dynamiques collectives et individuelles.

M. le Président :

Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SOUTIEN AUX STRUCTURES FAVORISANT LA MOBILITE DU PUBLIC FRAGILISE

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Il s'agit d'apporter un soutien à la fois à la Mission locale Nivernais Morvan et au Centre départemental d'éducation routière, géré par les PEP. Au-delà des montants qui sont indiqués sur le rapport, tout cela vient en écho au travail que doit maintenant réaliser Philippe Morel, puisque la question de la mobilité et du logement pour les jeunes, et notamment ces jeunes « invisibles », est indispensable et importante. On assiste à une difficulté de la prise en considération par les

partenaires que sont l'Etat et la Région notamment de ces outils indispensables à un accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation. Comment voulez-vous aujourd'hui aller à un entretien d'embauche ou suivre une formation de manière régulière si vous n'avez pas les moyens de vous déplacer ? Là encore, l'organisation du département est plutôt pertinente, elle se joue à plusieurs niveaux.

D'abord la Mission Locale Nivernais Morvan dispose de cette plateforme mobilité, avec des véhicules en prêt et un système de navettes de ramassage qui est efficace. Même si la Mission Locale Bourgogne nivernaise, pour des raisons financières, a quitté ce dispositif, on ne peut qu'espérer qu'elle cherche à nouveau à le rejoindre.

Les centres sociaux, pour nombre d'entre eux, disposent désormais de minibus et maillent le territoire départemental. Il y a probablement d'ailleurs à réfléchir à une meilleure organisation et à une meilleure mobilisation de ces moyens de transport. Ils sont organisés en proximité sur la maille des anciennes communautés de communes. Mais probablement ils ne sont pas suffisamment utilisés à des fins d'accompagnement à l'emploi ou à la formation. Peut-être que le sujet n'est pas forcément d'investir sur une flotte départementale, mais de mieux faire fonctionner ce qui existe déjà.

Voilà les sujets importants, Monsieur le Président, sur ce rapport. En tout cas, le Département a soutenu, soutient et soutiendra la mobilité, car c'est extrêmement important pour nos territoires ruraux.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Je partage ce qui vient d'être dit. Dans la mobilité, il y a effectivement ce qui concerne les publics qui sont fragilisés, mais il y a aussi ce qui concerne l'ensemble des publics, et qu'il ne faut pas oublier, et pour lesquels il faut effectivement travailler. Je voulais rappeler une chose. A savoir que, quand on augmente le prix du carburant, on pénalise avant tout les ruraux. Et cela, on ne le prend pas suffisamment en compte. Je pense qu'un certain nombre de technocrates parisiens qui sont dans leur facilité quotidienne n'imaginent pas à quel point cela peut avoir un impact sur les conditions financières des ruraux et peut mettre en difficulté aussi un certain nombre de nos concitoyens. Dans nos territoires, souvent il faut deux véhicules pour aller travailler, et c'est donc la double peine qui s'applique. On peut lutter contre le réchauffement climatique, si tant est quand même que l'on pense aussi à ces populations qui, elles, souffrent quotidiennement à chaque augmentation.

M. le Président :

L'augmentation du carburant, c'est un impôt rural. On parle souvent du coût réduit des impôts locaux en campagne ; c'est ce que disent les

citadins. Sauf qu'il y a des impôts supplémentaires dont ils ne tiennent pas compte. Mais je partage.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

En écho à ce que vient de dire Thierry Flandin – nous sommes tous dans cette assemblée en connaissance des problématiques rurales, la difficulté sur la mobilité –, c'est qu'au fond tout le monde a voulu s'y coller (le Département, la Région, le Parc du Morvan, les Pays), et au final, on n'a pas à ce jour produit la pierre philosophale qui transformerait nos kilomètres en mètres et garantirait à chacun de circuler.

Malgré tout, moi, je reste persuadé aujourd'hui que ce n'est qu'en proximité que l'on arrivera à avancer sur le questionnement de la mobilité. Les communautés de communes, pour le coup, me semblent être des acteurs majeurs de ces sujets. En termes d'innovation, l'ISAT n'est pas très loin d'ici, et ces sujets-là arrivent vite. La question du véhicule autonome en milieu rural va se poser très clairement et très rapidement. Aujourd'hui on a des véhicules autonomes dans de grands aéroports, en Asie du Sud-Est notamment, et on sait que c'est l'une des solutions à nos difficultés de mobilité. Pour le coup, il faudra que l'on expérimente sur le terrain – porté par qui ?, c'est à voir – la question spécifique du véhicule autonome en milieu rural.

M. le Président :

Je vais passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Le présent rapport propose un règlement d'intervention pour l'octroi des subventions de plus de 5 000 €aux associations et des modèles de conventions compatibles avec la réglementation sur les aides d'État.

La prise de gestion du Fonds Social Européen (FSE) par le Département en 2015 a permis de développer au sein de l'institution une culture de gestion des subventions dont les critères de sélection,

les modalités d'attribution, d'instruction et de mise en œuvre sont rigoureux, clairs et transparents. Les conventions conclues dans ce cadre et les contrôles effectués respectent notamment la réglementation européenne en matière d'aides d'État.

Règlement d'intervention

Fort de l'expérience du FSE, le Département de la Nièvre a décidé l'an dernier d'engager un chantier de modernisation et d'harmonisation de la procédure des demandes de subvention de plus de 5 000 €. La date limite de dépôt des demandes de subventions a été fixée au 31 octobre de chaque année de sorte à pouvoir disposer des montants demandés pour procéder aux arbitrages budgétaires.

Le premier comité d'arbitrages sur les subventions de plus de 5 000 € (rassemblant le Président du Conseil Départemental, le Vice-Président aux finances et les Vice-Présidents des thématiques concernées accompagnés des services) s'est tenu le 9 janvier 2018. Il a été décidé d'engager un travail de rénovation du règlement d'attribution des subventions et de conditionner notamment l'octroi des subventions à la production des comptes annuels.

Le règlement d'intervention pour l'octroi des subventions de plus de 5 000 € aux associations, annexé au rapport, est le fruit d'un groupe de travail réunissant les référents subventions de la collectivité. Il comporte 16 articles et propose notamment :

- d'utiliser le formulaire de demande de subventions Cerfa n°12156*05 disponible en téléchargement sur le site « service public.fr » (Article 5) et de le retourner par mail à l'adresse « subventions.associations@nievre.fr » ;
- d'établir une convention avec les associations à partir de 5 000 € de subvention ;
- de rendre obligatoire la production du compte rendu financier sur le modèle cerfa n° 15059*01 dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est accordée ;
- de rendre obligatoire la production de comptes annuels ;
- de pouvoir procéder à un contrôle financier sur place et sur pièces.

Modèles de conventions

La circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations a été prise pour donner corps à la charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités et les associations signée le 14 février 2014. Deux modèles (annexés à ce rapport) sont proposés pour les subventions supérieures à 5 000 €

Le rapport fait le point sur la réglementation relative aux aides, sur le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) et les aides de minimis.

Il décrit par ailleurs le fonctionnement des SIEG, les services d'intérêt économique général.

Les services d'intérêt économique général sont des services de nature économique soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Trois conditions sont requises :

- L'activité doit être économique au sens du droit de la concurrence ;
- L'activité revêt un caractère d'intérêt général ;
- L'activité est confiée à l'entreprise par un acte exprès de la puissance publique, le mandat.

Il existe deux types de SIEG :

- Les SIEG avec compensation inférieure à 500 000 euros, dit SIEG « de minimis » : Ils ne constituent pas des aides d'État, car ils n'affectent pas les échanges entre États membres et ne faussent pas ou ne menacent pas de fausser la concurrence entre États membres, s'ils respectent les conditions posées par le règlement.

- Les SIEG avec compensation supérieure à 500 000 euros. Il s'agit d'aides d'État considérées comme compatibles avec le marché intérieur selon certaines conditions :

1- La mission de service public doit avoir été confiée à l'entreprise concernée, au moyen d'un mandat comportant plusieurs informations obligatoires (nature et durée des obligations de service public, paramètres de calcul...). La durée du mandat ne doit pas dépasser dix ans. Si elle est supérieure, il y a obligation de notification sauf exception.

2- Le montant de la compensation ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public, en tenant compte des recettes y afférentes ainsi que d'un bénéfice raisonnable sur les capitaux propres nécessaires pour l'exécution des obligations.

3- Les États membres doivent contrôler que les compensations accordées n'entraînent pas de surcompensations. Tous les services sociaux sont désormais exemptés de l'obligation de notification à la Commission, quel que soit le montant de la compensation. Les services concernés doivent répondre « à des besoins sociaux dans le domaine de la santé et des soins de longue durée, de l'aide à l'enfance, de l'accès au marché du travail et de la réinsertion sur ce dernier, du logement social, ainsi que de l'aide aux groupes vulnérables et de leur inclusion sociale ». Précédemment, seuls les hôpitaux et le logement social bénéficiaient de cette exemption. A noter que les autres SIEG ne doivent pas être notifiés si le montant de la compensation est inférieur à 15 millions d'euros par an.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le règlement d'intervention pour l'octroi des subventions de plus de 5 000 €aux associations annexé au rapport,
- d'approuver les modèles de convention pour les subventions supérieures à 5 000 €annexés au rapport.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Je conçois bien le souci qu'il y a d'avoir un certain nombre d'éléments pour attribuer en toute connaissance de cause ces subventions. Ce que je crains, c'est simplement qu'il y ait un certain nombre d'associations qui se disent qu'elles pourraient avoir intérêt à demander 4 999,99 euros !

M. le Président : Si cela représente moins qu'avant, je n'ai pas de soucis.

Avec les associations, nous parlons désormais d'un dialogue partenarial et non plus de dialogue de gestion. J'aimerais en effet que l'on ne parle pas uniquement forcément d'argent. Souvent, derrière les subventions que l'on va accorder, il y a d'autres problématiques, et il faut les écouter. Il ne faut pas que l'on soit obsédé par les problématiques financières, même si cela me paraît important. Je souhaite ainsi que l'on parle, sur la culture, de la vision que l'on a sur un territoire, sur ce qu'elle peut apporter. Je voudrais que le dialogue soit élargi, et qu'il ne soit pas uniquement un dialogue qui parle d'argent, car cela va vite trouver ses limites. A la limite, si on ne devait parler que d'argent, on n'aurait pas besoin de se rencontrer. Mais si on rencontre les associations, c'est pour échanger sur d'autres problèmes, qui concernent ces associations.

Je ne vois pas d'autres demandes de prises de parole.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LES PERSPECTIVES DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE CONSEIL

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M. Lassus :

M. Lassus : En l'absence de Jocelyne Guérin, je vais, si vous le voulez bien, vous présenter le rapport d'information sur les perspectives du laboratoire départemental d'analyses et de conseil.

Je vais vous rappeler que, si nous avons fait ce rapport, c'est parce que nous n'étions pas très contents de la situation financière de notre laboratoire. Nous étions même extrêmement mécontents. Nous nous disions que la situation ne pouvait pas durer. Je remets cela dans le contexte. Je considère aujourd'hui que cette situation ne peut pas durer. Mais, comme je l'ai dit, nous ne souhaitons pas non plus couper court, et arrêter, et donner la mission à quelqu'un d'autre et partir. Ce n'était pas non plus la solution que nous avions envie de retenir.

L'idée était vraiment d'avoir un audit vraiment pointu. Mme de Mauraige a souligné le fait que cet audit était pointu. De dégager un plan d'action, et de surveiller la mise en marche de ce plan d'action. Notre mandat étant jusqu'en 2021, je souhaite que nous ayons le courage d'étudier ce que va donner le plan d'action avant la fin de ce mandat pour prendre des résolutions. Peut-être simplement constater que cela peut marcher. Mais si on constate que cela ne fonctionne pas, que l'on prenne les décisions qui s'imposent, sans les remettre toujours à plus tard. C'est un peu l'état d'esprit dans lequel je suis, et c'est l'état d'esprit dans lequel je vous présente ce rapport.

Chacun d'entre vous a reçu le rapport. Je me propose de vous lire le plan d'action, et que l'on puisse ensuite échanger sur le sujet.

Le présent rapport d'information a pour objet de restituer l'audit externe réalisé au laboratoire départemental d'analyses et de conseil de la Nièvre au cours du premier trimestre 2018, ainsi que les premières mesures du plan d'action coconstruit avec l'ensemble des agents et devant faire l'objet d'une mise en œuvre à compter du second semestre 2018.

Le plan d'action est structuré autour de trois axes :

1. L'amélioration des processus de fonctionnement du laboratoire :

Tant l'étude Mazars que les groupes de travail avec les équipes ont mis en avant les gains à attendre d'une amélioration des processus métiers comme des processus supports :

S'agissant des processus métiers :

Une revue de la cartographie des processus et des indicateurs de suivi associés sera mise en œuvre, en relation avec la mise à niveau de la norme ISO17025 régissant les agréments des laboratoires, en vue de simplifier au nécessaire le système de management qualité et donc d'apporter des gains de productivité et des réductions de coûts.

S'agissant des processus supports :

- Renforcement du suivi budgétaire et création d'une comptabilité analytique, en lien avec la direction des finances et de la performance ;
- Optimisation du processus achats en accord avec les règles de la commande publique, tout en conciliant réactivité, sécurisation et efficacité économique ;

- Informatisation pleinement paramétrée de la gestion des stocks (limites hautes et basses, délai de réapprovisionnement, dates limites...) à fin d'optimisation ;
- Mise à niveau des parcs informatiques (matériels et logiciels) et formation des personnels en vue de la poursuite de leur montée en compétences.

2. L'adaptation de l'offre de prestations :

Le travail de rationalisation du catalogue de prestations doit être poursuivi. Ainsi, chaque prestation devra faire l'objet d'une analyse croisée de son utilité, de son coût de revient, de l'environnement concurrentiel dans lequel elle évolue, pour en déduire son maintien en régie, son externalisation *via* des mécanismes de sous-traitance, ou son abandon. S'il y a un besoin justifié par l'intérêt général, celui-ci sera pris en compte.

En outre, une véritable politique commerciale sera menée auprès des clients actuels, mais aussi afin de développer l'activité du laboratoire. Parmi les principales actions identifiées :

- Définir une démarche commerciale en distinguant des segments clients intéressés par les prestations du laboratoire et des offres packagées à même de répondre à leurs besoins, avec l'objectif de nouer des partenariats pluriannuels ;
- Mettre en place une relation client en distinguant les grands comptes des clients plus occasionnels ;
- Créer un réseau de prescripteurs / influenceurs sur le territoire et au-delà afin de recommander le laboratoire impliquant l'ensemble des partenaires du territoire, dont les élus.

3. L'affirmation du positionnement du laboratoire :

Ce travail d'amélioration des processus et d'adaptation de l'offre devra être couplé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe affirmant les valeurs et les nouvelles orientations du laboratoire départemental.

Parmi les principales actions identifiées :

- Le développement d'outils de communication vers l'extérieur (par exemple : création d'un site internet dédié ou amélioration de la visibilité du LDAC sur le site internet actuel de la collectivité, ainsi qu'amélioration de son référencement ; modernisation des plaquettes de promotion du laboratoire ; logotage des voitures et fourniture de vêtements pour les préleveurs) ;
- Le développement d'outils de communication vers l'interne
- L'animation de la stratégie de promotion et de communication : relation médias ; organisation de visites...

Il vous est donc proposé de prendre acte :

- du rapport définitif de l'Audit du Laboratoire Départemental d'Analyse et de Conseil de la Nièvre (LDAC 58)

- du rapport d'information sur les perspectives du Laboratoire départemental d'analyse et de conseil.

Je vous écoute, car c'est un sujet important pour la collectivité. C'est aussi un sujet important pour les autres collectivités qui travaillent avec nous dans ce laboratoire, et pour le monde agricole.

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Je m'inscris tout à fait dans les propos que le Président vient de tenir, en rappelant effectivement le rôle économique, mais aussi le rôle dans l'aménagement du territoire du laboratoire départemental. C'est un outil précieux que l'assemblée départementale a toujours choyé au cours des dernières années, car c'est un équipement structurant pour la Nièvre, pour les collectivités locales, en lien notamment avec le Service Départemental de l'Eau, où une complémentarité a souvent été exercée au travers des missions régaliennes qui nous sont imposées sur les problèmes sanitaires liés à l'utilisation de l'eau.

Mais c'est surtout aussi un interlocuteur privilégié de certaines branches professionnelles, et je pense à la contractualisation qui a été opérée depuis de nombreuses années avec les artisans des métiers de bouche.

Et c'est un outil qui a toujours été réactif autour de la problématique sanitaire.

On a toujours fait en sorte que cet équipement soit en pointe en matière technologique pour répondre aux besoins des agriculteurs, avec un maillage territorial relativement intéressant. Je pense que, si aujourd'hui on a encore trois abattoirs présents dans ce département, le laboratoire départemental y est pour quelque chose, au travers des services qu'il offre. Cela n'a jamais été un long fleuve tranquille. Les plus anciens qui siègent autour de cette table se souviennent que parfois nous avons été lâchés en pleine campagne ; je pense à Corbigny il y a quelques années avec la crise de l'ESB. Patrice Joly s'en souvient particulièrement. Où effectivement, du jour au lendemain, on a perdu un marché très important, et qui nous a déstabilisés financièrement.

Je pense que nous avons, même s'il y a quelques soucis de management, une équipe d'experts qui est relativement pointue. Nous nous sommes toujours battus pour garder cet outil de proximité. D'autres départements avaient fait le choix de céder à la concurrence du privé toutes les analyses qu'il y avait à faire en matière bovine. Nous, nous avons fait le choix d'offrir ce maillage territorial, cet outil de proximité, au monde agricole, au monde rural. Je crois qu'il a aussi su évoluer. Tout à l'heure, Patrice Joly parlait de l'évolution vers le génotypage. Aujourd'hui, c'est en pleine actualité. Nous avons encore aujourd'hui une longueur d'avance sur ce domaine.

Il est hors de question de jeter le bébé avec l'eau du bain, parce que c'est un outil qui est indispensable, me semble-t-il, dans ce département.

M. le Président : Merci. La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : C'est certain que c'est un outil important. C'est un outil important à la seule condition, bien évidemment, qu'il soit managé correctement. La difficulté que l'on a pu rencontrer jusqu'à présent, c'était celle-là. Notre groupe s'était fait l'écho il y a déjà fort longtemps de la difficulté que nous avons dans la gestion de ce laboratoire. Il ne s'agit pas de remettre cela en cause. Le génotypage est une piste d'avenir, et une piste importante pour l'avenir de l'élevage nivernais, ou même du Charolais en règle générale. La seule condition, c'est qu'effectivement nous soyons capables de pouvoir l'assumer économiquement parlant, et avec une gestion rigoureuse. La difficulté que nous avons pu avoir jusqu'à présent, c'est que la gestion n'a pas été rigoureuse.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : J'ajouterais simplement : avec des prix compétitifs. Si le monde agricole est effectivement intéressé par cet outil, faut-il encore qu'on lui propose des tarifs qui soient attractifs.

M. le Président : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : La collectivité a fait un audit interne en 2017. Il y a un rapport très intéressant, remarquable, du cabinet Mazars. La question est « pourquoi faut-il encore attendre le vote du budget pour statuer sur le projet d'actions ? » Apparemment, le rapport qui nous est présenté concernant cette expertise est suffisamment complet et exhaustif pour que nous prenions une décision.

M. le Président : C'est parti. Nous avons changé la direction, car c'était l'occasion de donner ce point de départ pour mettre en place ce plan d'action. On peut donc considérer que c'est parti. Un nouveau directeur, M. Pouchelet a pris ses fonctions. Il a d'ores et déjà ce plan d'action à mettre en place. Nous n'attendons pas plus longtemps pour démarrer sur des prescriptions faites par le cabinet Mazars.

M. Rostein : Lorsque vous dites qu'une version exhaustive sera présentée lors du vote du budget primitif. On s'attend donc à une autre version que celle qui nous est présentée aujourd'hui ?

M. le Président :

Non, car là nous soumettons le rapport, mais au budget il faudra le traduire par un plan financier. Nous avons ici le rapport avec les recommandations, où il est demandé au laboratoire de travailler dans ces directions. Mais après, bien évidemment, il va falloir que l'on parle du laboratoire en termes budgétaires. Aujourd'hui, nous vous présentons le rapport. Il est mis en application par M. Pouchelet, qui a pris ses fonctions le 27 août. Il a sur son bureau le rapport Mazars, et nous lui demandons de travailler dans cette direction.

Cela prendra une traduction budgétaire quand nous voterons le budget, avec un examen préalable en commission.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je partage vraiment ce qu'évoquait Daniel Barbier à l'instant. C'est un outil de proximité. C'est un service public. Se dire que l'on va jouer contre les services publics dans un département qui souffre vraiment d'une politique qui nous oublie totalement n'est pas quelque chose que nous envisageons. C'est un outil qui doit se transformer, problèmes budgétaires ou pas. Le monde des laboratoires, ces dernières années, a profondément évolué. Daniel évoquait la question des abattoirs ; je suis bien placé, à Corbigny, pour savoir aussi que les choses ne sont pas simples, et que l'on assiste, sur ces dossiers, à une forme d'atomisation de l'offre dans le pays. C'est la course à l'agrandissement, c'est la course à la taille, et c'est la course au privé, qui aujourd'hui ne rend pas le service. J'ai pu connaître dans ma commune une grosse difficulté de pollution d'eau, en étant en lien avec l'ARS pour trouver le bon laboratoire qui puisse fonctionner dans un délai court. Cela n'allait pas de soi. On sait aussi que la question des perturbateurs endocriniens va se poser de manière encore plus forte, et encore plus précise. Aujourd'hui, on me dit que les produits d'entretien que nous utilisons dans nos communes pour nettoyer la salle de classe ne sont pas fiables, et qu'il faudrait que nous les fabriquions nous-mêmes, et que nous les fassions contrôler nous-mêmes, à la fois pour faire des économies, et pour être plus pertinents et plus attentifs à la santé de nos jeunes enfants.

Réorienter le laboratoire, lui donner à la fois une capacité de répondre aux besoins du territoire encore plus qu'avant et lui donner cette capacité d'aller concurrencer d'autres laboratoires à travers le pays, c'est cela le challenge qui est proposé. Ce n'est donc pas tant une histoire de moyens que de modernisation d'un outil, qui en a besoin à séquences régulières, avec une accélération aujourd'hui, parce que la société a changé, et que la perception des problèmes que l'on rencontre est en train de fortement évoluer. Nous sommes en train de changer d'époque sur les problèmes que l'on rencontre.

Sur la question de notre santé collective, la question de la santé de ce territoire, je n'aimerais pas vivre dans un département sans laboratoire

départemental, car il y aura ceux qui en auront un, et ceux qui n'en auront pas.

M. le Président :

Je vais peut-être apporter une petite précision à Daniel Rostein. Nous avons embauché M. Pouchelet au mois d'août sur la base du rapport Mazars. Il a comme feuille de route l'application du rapport Mazars. Très clairement. Mais nous parlerons au moment du budget, effectivement, des implications budgétaires, et de la situation budgétaire du laboratoire à ce moment-là.

M. Rostein :

Ce rapport est véritablement édifiant sur la façon dont le laboratoire a été géré depuis plusieurs années. C'est accablant. Il était temps effectivement que l'on reprenne en mains cet outil, que, les uns et les autres, nous soutenons, mais jusqu'à un certain point. Si c'est un tonneau sans fond, compte tenu des contraintes budgétaires que nous rencontrons actuellement et qui vont s'amplifier malheureusement dans les années qui viennent, et où il va falloir trancher dans le vif, je pense qu'en effet ce rapport va nous aider considérablement. Je regrette un petit peu que l'on ne parle de chiffres que dans six mois. Ceci étant, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous verrons au moment du vote du budget où nous en sommes et quelles sont les perspectives financières de ce laboratoire.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

On ne me fera pas le reproche de ne pas être attentif à la gestion publique, et de ne pas essayer de trouver, sur chaque action, le bon modèle économique. C'est effectivement ma manière d'approcher les sujets. Il faut à la fois être sévère et rigoureux et prendre en compte l'ensemble des éléments. On a une structure qui a été créée dans une logique de service public et de qualité, et les personnes qui ont été recrutées l'ont été pour leurs compétences professionnelles précises. On leur a demandé, parce qu'on a libéré le marché, de changer de culture, ceci à des personnes qui n'avaient pas nécessairement les compétences en termes de gestion. Ce n'est pas qu'elles n'ont pas bien fait leur travail ; c'est que les personnes connaissent un métier, savent l'exercer. On leur a demandé de compléter leur activité, puisque l'on est rentré dans le champ de la concurrence, avec des compétences qu'elles n'avaient pas.

D'autres Départements ont choisi d'autres stratégies. Pour gagner des parts de marché, des entreprises ont réussi à prendre des parts en marché en faisant du dumping. Elles ont répondu à des conditions financières qui leur permettaient à peine de couvrir leurs frais. La grande difficulté dans laquelle nous sommes aujourd'hui, c'est que l'on aura, avec cette concentration, dans ce secteur de l'analyse comme dans d'autres, des entreprises qui seront capables désormais de

fixer elles-mêmes leurs prix, parce qu'à une demande multiple il n'y aura qu'une offre unique ou oligopolistique. Dans le coup d'après, ce qui risque de coûter cher, c'est la gestion privée confiée à quelques entreprises qui savent se concerter. Malheureusement, les années passées nous montrent que c'est le cas dans tous les domaines, et en particulier dans les domaines où il y a une forte concentration de l'offre. Soyons attentifs à cela.

L'avantage, aussi, d'avoir des services publics, c'est que l'on a une référence en termes de connaissance des techniques, une capacité à apprécier la valeur des offres qui nous sont faites, et une connaissance également des coûts.

M. le Président :

Merci.

Il est pris acte du rapport.

FONCTION 2 - AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES – TARIFS DES SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Je vais présenter le rapport sur la dotation de fonctionnement des collèges, et la fixation des tarifs des services d'hébergement et de restauration.

I - La Dotation de fonctionnement

1.1 Démarche institutionnelle

La dotation de fonctionnement attribuée aux collèges demeure un des leviers d'action du Conseil départemental pour mener sa politique éducative en donnant aux établissements scolaires les moyens budgétaires pour assurer leur fonctionnement dans le cadre d'un dialogue partenarial.

Le processus d'élargissement des compétences décentralisées en matière d'éducation amène le Département à agir en tant que

collectivité co-éducatrice. Il convient de rappeler que le département intervient directement sur-le-champ éducatif au travers de :

A - Sa stratégie numérique : logiciels (liberscol, aidomenus), plan tablettes en direction de tous les collégiens, renouvellement du parc informatique, création des environnements wifi.

B - Sa stratégie d'accompagnement des projets pédagogiques :

- projets pluridisciplinaires (liaison école / collège)
- projets environnementaux dont lutte contre le gaspillage alimentaire.

C - Sa stratégie d'amélioration de l'environnement éducatif :

- travaux dans les collèges
- équipements mobiliers et matériels
- prestations de service du laboratoire départemental
- accompagnement sur le sujet de la gestion des déchets ménagers.

D - Sa stratégie Ressources Humaines axée sur la qualité du service rendu :

- médecine de prévention en direction des agents des collèges
- adaptation et ergonomie des postes de travail, équipements de protections individuelles
- gestion et remplacement des absences
- formation.

Dans le cadre de sa démarche de dialogue avec les établissements, la Collectivité adapte le montant de la DGF en intégrant :

- le niveau du fonds de roulement hors stock au 31 décembre de l'année N-1.
- la reprise en gestion directe des contrats de chauffage
- la gestion des standards téléphoniques dans le réseau départemental pour une optimisation économique, une modernisation et une sécurisation du réseau (en projet).

Cette démarche vise à renforcer l'accompagnement de la collectivité en termes d'ingénierie dans un cadre de dialogue partenarial permanent.

1-2 La dotation globale de fonctionnement 2019

Le montant des dotations initiales 2019 s'élève à 1 815 316 € conformément à la répartition décrite en annexe 1 – dotation 2019 (une erreur de retranscription de 7 500 € en direction du collège Victor Hugo s'est glissée dans le document initial).

Cette répartition est basée sur la dotation 2018 de chaque collège, sachant qu'en matière d'énergie, la collectivité a repris la gestion directe des contrats de chauffage de 11 collèges rattachés à des réseaux de chaleur urbains. L'individualisation de la réponse de la collectivité pour chaque collège répond aux principes généraux de

notre politique éducative : maintien des dynamiques éducatives de territoire, garantie de l'équité de traitement, reconnaissance de la qualité de service rendu, recherche de solutions de financements partagés entre collèges et collectivité en tenant compte du niveau des fonds de réserve en clôture d'exercice budgétaire soit le 31 décembre 2017 d'après le compte administratif.

La modulation de la DGF 2019 par rapport à 2018 est basée sur le fonds de roulement unique hors stocks de chacun des collèges. La donnée est issue des comptes administratifs des collèges constatés au 31 décembre 2017.

Le principe de la modulation repose sur la déduction de l'équivalent du surplus de fonds de réserve au-delà de 100 % de la DGF 2018 sans pour autant verser moins de 50 % de la DGF 2018. Ce principe prend en compte le calcul de la DGF 2018 qui avait déjà fait l'objet d'une modulation visant à réguler cette dernière par rapport au fonds de roulement.

En conséquence :

- 19 collèges demeurent avec un niveau de dotation équivalent à celui de l'exercice 2018.
- 3 collèges percevront une dotation équivalente à celle de 2017. Deux établissements avaient bénéficié d'une aide exceptionnelle pour l'exercice 2018 afin de remettre leurs fonds de roulement à 25 %, à savoir les collèges de Cercy-la-Tour et de Corbigny. Le 3ème établissement concerné est le collège de Pouilly-sur-Loire. En 2018 celui-ci avait connu une baisse de sa DGF d'un montant de 7 450 € afin de remettre son FDR à 100 %.
- 10 collèges dont le fonds de roulement dépasse les 100 % du niveau de dotation ont fait l'objet de visites de concertation dans le cadre du dialogue de partenariat afin d'expliquer le principe de la modulation de la DGF 2019.

Les modalités de versement de la DGF 2019 seront les suivantes :

- premier versement représentant 70 % de la DGF 2019 début janvier 2019,
- second versement représentant le solde de la DGF soit 30 % en juillet 2019.

Pour les 10 collèges, dont la DGF 2019 est modulée au regard du niveau du FDR, le versement du solde se fera après analyse de leur compte administratif au 31 décembre 2018.

1-3 Les réserves de fonctionnement

Les réserves indifférenciées sont la traduction de la solidarité financière de la Collectivité en direction des collèges d'une part pour gérer les aléas et imprévus (hiver rigoureux, entraînant un surcoût en termes d'énergie, fuite d'eau...). Ces réserves sont passées de 30 à 80 000 €

Les dotations circuits de proximité, s'inscrivent dans la démarche d'incitation des collèges pour restauration durable engagée dans le cadre du projet alimentaire territorial. (soutien aux repas produits par les collèges). Par ailleurs, une expérimentation avec 28 collèges pour un groupement d'achat de viande bovine sera opérationnelle à partir de janvier 2019. Cette dotation est portée à 20 000 €

2 - La restauration scolaire : les tarifs de demi-pension :

2 - 1 La démarche institutionnelle

En vertu de sa compétence en matière d'hébergement et de restauration scolaire le Conseil départemental fixe les tarifs de demi-pension dans les 25 collèges qui produisent directement les repas. Par ailleurs, 5 collèges bénéficient du service de restauration porté par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le Département mène une politique tarifaire basée sur l'égalité de traitement de tous les collégiens scolarisés dans les collèges publics du territoire. Cet engagement se concrétise par l'application d'un tarif forfaitaire unique aux familles des collégiens. Un mécanisme de compensation de la tarification appliqué par le Conseil Régional pour nos 5 établissements dépendant des services de restauration des lycées permet l'application de ce principe.

Par ailleurs, notre Collectivité est prestataire de service de restauration pour les communes servies, soit sur place soit en liaison, par 17 sites de production en collèges.

2- 2- La proposition de tarification

Pour l'année 2019, il est proposé de maintenir pour toutes les prestations le niveau tarifaire de 2018 hors variation du nombre de jours calendaires de fonctionnement des services de demi-pension ainsi que les taux et éléments de calcul nécessaires à l'élaboration des tarifs conformément aux éléments repris dans l'annexe 2, tarification restauration scolaire 2019, au présent rapport.

3 - La dotation de fonctionnement (part matérielle) accordée aux établissements d'enseignement privé

Le Code de l'éducation, dans son article L. 442-9 stipule que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Cette contribution est égale au coût moyen d'un élève externe du public du Département ». L'annexe 3, dotation de fonctionnement part matérielle des collèges privés, retrace les montants des dotations proposés pour l'année 2019.

Avant de passer à la proposition, je voudrais dire que nous avons fait le tour des collèges ayant un fonds de réserve au-dessus de 100 %, en compagnie de François Karinthe et du Service Education. Nous avons expliqué que le mécanisme, qui a été compris par les agents comptables et par 90 % des principaux et gestionnaires pour les

collèges concernés. Je voudrais redire ici qu'il ne s'agit pas d'être dans une logique qui reposerait sur des notions de « bons » ou « mauvais » gestionnaires. Il s'agit d'une question, vous vous en doutez, uniquement d'équilibre budgétaire. En rien ce mécanisme d'équilibrage n'impacte négativement les collèges. De plus, le Conseil départemental a une enveloppe de 40 000 € sur les actions pédagogiques. Plusieurs collèges ont présenté des projets dans ce sens. Nous serons présents aux Conseils d'administration pour les collèges qui le souhaiteront.

Je voudrais terminer en rappelant que nous avons à ce jour, il faut le savoir, un besoin au niveau des travaux d'investissement d'environ 3 M€ et que nous disposons à ce jour d'un budget de 1,3 M€ D'où une hiérarchisation au plus juste des priorités à effectuer.

Pour terminer, et à ce propos, je voudrais féliciter les services Bâtiments, Education et Informatique pour leur implication au quotidien concernant les collèges.

Il vous est proposé :

- de fixer à 1 808 916 € la dotation de fonctionnement à répartir entre les collèges publics (annexe 1),
- de fixer à 100 000 € les réserves de fonctionnement
- d'appliquer les tarifs restauration proposés dans l'annexe n°2 « Tarifs 2019 et compensation tarifaire » annexé au rapport.
- de notifier et de verser aux collèges privés sous contrat d'association, la dotation annuelle de fonctionnement, soit un montant de 312 975 € (annexe n°3).
- de compenser l'écart concernant la tarification de la Région pour les établissements suivants : « C. Tillier » Cosne-sur-Loire ; « Les Loges » Nevers ; « Le mont Châtelet » Varzy
- d'accepter que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté fixe les tarifs de restauration des élèves de la cité scolaire de Cosne-sur-Loire, le Conseil départemental de la Nièvre fixant ceux de la cité scolaire de Decize.
- de verser la dotation globale de fonctionnement de la façon suivante :
 - . 70 % en janvier 2019
 - . 30 % à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Je siége au Conseil d'administration du collège Victor Hugo pour le Département. Je voudrais témoigner, puisque Victor Hugo fait partie des collèges qui ont vu leur dotation réduite cette année, de la gestion

de ce collège, où l'on coupe les cheveux en quatre, où l'on regarde chaque dépense à la loupe.

Quelque part, le système qui consiste à regarder ce qu'il y a comme fonds de roulement au niveau du bilan est un système très pervers, parce que, quand vous avez un collège comme Victor Hugo où l'on fait attention à toutes les dépenses, et où on se retrouve avec un fonds de roulement conséquent pour pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues pour se garantir une certaine marge de manœuvre, je ne sais pas comment je vais pouvoir expliquer cela aux autres administrateurs du collège Victor Hugo. En leur disant « vous gérez bien, et donc vous avez un fonds de roulement qui est relativement important, mais, en conséquence, on va vous baisser la dotation annuelle » ?

Je constate d'ailleurs que d'année en année la dotation aux collèges baisse d'une façon générale, et c'est un facteur d'inquiétude aussi.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir dans le vote de ce rapport.

M. le Président :

La parole est à M. Veneau.

M. Veneau :

Il est demandé de faire des efforts au niveau financier, mais il faut déjà que les élus montrent l'exemple, vis-à-vis de nos concitoyens. C'est le sentiment que j'ai, et que j'ai ressenti il y a très longtemps. Je l'ai fait, et d'autres l'ont fait.

Sur la totalité de notre mandat, tous les efforts consentis par les élus et les services vont nous permettre de payer les travaux. Nous avons fait des économies en baissant les indemnités, en diminuant le nombre d'adjoints, en ne reprenant pas de chef de cabinet. Tout ceci, cumulé avec l'effort de nos services, avec la diminution des frais de fonctionnement des services, va nous permettre de réaliser, sans faire d'emprunt, les travaux. C'est au bout de six ans. Il a fallu du temps. Cela ne se fait pas comme cela.

Je ne suis pas le seul à l'avoir fait en France, mais je crois que les élus, par rapport à nos populations, doivent faire aussi des efforts. C'est mon sentiment. C'est le choix que nous avons fait. Je ne l'ai pas fait tout seul.

Je pense que par rapport à nos habitants il faut que nous fassions ce choix. Nos populations sont sensibles à nos efforts. C'est ce que je ressens, c'est ce que j'ai fait, et cela se passe plutôt bien.

Pour les collèges, il faut en effet entretenir le patrimoine, mais il est regrettable que l'on ne puisse pas continuer d'améliorer le fonctionnement de nos collèges. Les parents d'élèves nous le disent. Il est bien dommage que l'on ne puisse pas réaliser les travaux pour maintenir notre patrimoine, en vue d'améliorer le fonctionnement de nos collèges. Je ne dis pas que ce qui est fait soit mal, mais je dis que

peut-être nous pourrions faire mieux. C'est à nous d'être exemplaires ; d'abord on demande aux élus, et après on demande aux services.

M. le Président :

Sur la baisse des dotations, j'ai demandé à ce que les services contactent les autres Départements. Or, tout le monde fait comme nous. C'est presque une éducation à bien travailler ; les fonds de roulement doivent baisser. Il faut que nous disions aux structures qui ont plus d'une année de fonds de roulement devant elles que l'on ne peut pas continuer à travailler ainsi. Inversement, nous ne souhaitons pas que cette baisse de dotations puisse entraîner le fait qu'elles ne pourraient plus faire ce qu'elles ont envie de faire.

Je vous rappelle que ce sont les établissements qui ont plus de 100 % de fonds de roulement qui ont vu leurs dotations baisser ; les autres, nous n'y avons pas touché. Cela veut-il dire qu'ils vont maintenant mal gérer ? J'espère que non. Je pense d'ailleurs que c'est à nous de le surveiller, car je rappelle que nous sommes tous dans les Conseils d'administration. Je suis content d'ailleurs qu'à Nevers, ce soit bien géré, et que l'on fasse attention, mais ce que je souhaiterais, c'est que cela soit partout pareil.

Je partage ce que dit M. Veneau sur l'attention que nous devons porter à nos comptes. Le Département cette année a élaboré un budget avec une augmentation de 1,2 % en frais de fonctionnement. Je mets au défi les autres collectivités du Département de faire aussi bien. On pourra d'ailleurs regarder leur budget, et on verra si toutes les collectivités du département auront été capables de respecter cette doxa qui sera probablement la leur, d'ailleurs, d'ici deux ou trois ans, car d'autres collectivités seront obligées de faire leur budget avec ces mêmes chiffres. Mais nous, nous allons nous efforcer de le faire. On va attendre le compte administratif, mais j'espère que nous aurons réussi.

Cela ne me plaît pas forcément de le faire, mais nous sommes obligés de le faire à cause de la situation financière du Département. Cela ne me plaît pas forcément. De toute façon, nous n'avons pas le choix ; nous sommes obligés de le faire. Donc nous gérons bien. Et je pense que nous avons le droit d'essayer d'expliquer et de dialoguer avec les responsables des collèges pour leur dire d'essayer de voir ce qu'ils peuvent essayer aussi d'apporter à ces mesures d'économies.

Ici, on parle bien de frais de fonctionnement. Cette diminution des dotations, c'est dans la ligne « fonctionnement du Département ». Je crois qu'il va falloir que toutes les structures qui travaillent avec nous, où qu'elles soient, sachent que, dans cette catégorie-là, il va falloir que l'on serre, dans les collèges comme ailleurs, car c'est une obligation. Après, il y a les problématiques d'investissement, et là ce n'est pas la même chose. Je vois bien que dans certains collèges des travaux sont à faire. Il y a 3 M€ de travaux à faire, mais nous ne pouvons mettre que 1,3 M€ ; j'aimerais bien pouvoir mettre davantage, mais nous ne pouvons pas le faire. Donc, ce que nous demandons, c'est que le choix des travaux soit fait avec vraiment beaucoup de discussions, et que ce soit là où le besoin est plus marqué que l'on fasse ces travaux. C'est

ce que nous devons vérifier. Nous avons, en investissement, cette problématique – qui concerne les collèges, mais nous pourrions aussi parler des routes – de ne pas avoir assez de financements pour faire tous les travaux que nous souhaiterions pouvoir faire pour un fonctionnement normal de l'institution.

Depuis la rentrée, je me suis rendu dans quatre ou cinq collèges. Ce que j'ai vu me semble satisfaisant. Allez-y et regardez également. Je pense que l'ambition scolaire dans les collèges du département de la Nièvre, c'est une réalité. Je n'ai pas, à quelques exceptions près, de réactions négatives des personnes qui dirigent les collèges. Les 10 collèges ont été vus. Dans 8 d'entre eux, pas de problèmes. Dans un, qui n'avait pas compris du premier coup, il a fallu réexpliquer. Et dans le dernier, on ne comprendra jamais, parce qu'il y a des problèmes idéologiques. Mais ceux qui acceptent d'entrer dans la discussion des nouvelles nécessités budgétaires du Département, qui nous sont imposées à la fois par le gouvernement et par l'état de nos finances, voient que nous sommes obligés de faire ainsi. Partout où nous allons discuter pour voir si l'on peut faire des économies, il faut qu'on le fasse, parce que l'on n'a pas le choix. Il y a des collèges qui ont un an et demi de fonds de roulement devant eux. On ne peut pas continuer ainsi. Cependant, et je suis d'accord avec Daniel Rostein, les gestionnaires des collèges ont une gestion sérieuse. Je fais partie de ceux qui souhaiteraient que les gestionnaires fassent partie des personnels du Département, car nous travaillerions mieux. Nous l'avons demandé, et j'espère que nous allons l'obtenir. Nos gestionnaires gèrent bien, et il faut que nous continuions à les encourager à bien gérer.

J'ai demandé qu'un fonds de sécurité soit prévu, et si l'on s'aperçoit que la baisse a été trop brutale pour les 10 collèges, et qu'il y a des difficultés financières, je serais le premier à dire qu'il faut aider ces collèges. Ainsi, je souhaite que, dans notre budget, on puisse sortir 200 000 € de ce que l'on donne en fonctionnement à nos collèges pour participer à la bonne gestion du Département, mais je veux leur donner un filet de sécurité pour aider les collèges qui connaîtraient des difficultés.

La parole est à M. Mulot.

M. Mulot :

Je voulais apporter quelques précisions, et notamment par rapport à l'inquiétude de Daniel Rostein. Il faut quand même savoir que la visite s'est très bien passée. Je tenais à le préciser. D'autant plus que le Conseil départemental intervient sur beaucoup de projets pédagogiques. Je me rappelle de la visite prévue l'année dernière, où nous avons trouvé une salle de musique et un sol en très mauvais état. Mais nous n'avons pas hésité à intervenir.

En lien avec la Direction des Bâtiments, des réunions ont lieu à une fréquence de deux mois maximum, où il est fait le point des travaux, et des urgences qui apparaissent. C'est une manière de travailler qui

commence à plaire aux principaux, car nous venons, nous nous engageons et nous les respectons.

Au niveau matériel, au collège Victor Hugo, si le jour du Conseil d'administration des personnes émettent des propos d'interrogation ou de contestation, il faut vraiment me le dire tout de suite, car nous avons vraiment de très bons retours.

Le Service Education et le Service Bâtiments travaillent au quotidien sur ces questions, et cela nous conforte dans les bonnes relations que nous avons avec les principaux. Nous recevrons les principaux le 3 octobre, et nous leur expliquerons ces points.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

J'ai bien entendu les propos de M. Mulot. Ne serait-il pas intéressant que nous soyons associés, ou au moins tenus au courant, dès lors que nous siégeons dans les Conseils d'administration, de toutes ces informations liées à ces établissements que nous suivons ? Ceci pour ne pas être pris au dépourvu lorsque nous siégeons dans ces instances.

M. Mulot :

Aucun problème !

M. le Président :

Nous avons découvert cette situation au niveau des fonds de roulement il y a peu de temps. Nous nous fondions en effet sur le chiffre lié à l'état du fonds de roulement au mois de juin, mais la réalité des choses, c'est au stade du compte administratif qu'on doit l'évaluer. Finalement, les fonds de roulement étaient plus importants que ce que nous pensions. C'est cela qui nous a amenés à prendre cette décision. Nous n'imaginions pas jusqu'alors que les fonds de roulement étaient à ce niveau, car nous les estimions en fin d'année scolaire.

Quand nous les avons estimés au moment du compte administratif, nous avons fait cette découverte, et aujourd'hui la totalité des réserves est de 2 M€ et nous avons voté 1,8 M€

Quand nous avons découvert cela, et que nous avons pris la décision, non pas de pénaliser, mais de régulariser les situations par rapport à ceux qui avaient plus de 100 %, nous avons trouvé nécessaire de parler avec la Direction de ces collèges, et ceci avant aujourd'hui. 10 rendez-vous ont donc été pris. Tous les principaux ont été vus. Le 3 octobre, je vais recevoir les principaux et les gestionnaires et je vais leur expliquer tout cela. Il faut bien que vous preniez vos places dans les Conseils d'administration pour suivre les projets qui entrent dans ces dotations de fonctionnement.

Pour faire suite aux propos de Mme de Mauraige, le service Education enverra une note aux conseillers départementaux avant les réunions

des Conseils d'administration sur les travaux qui ont été faits dans les collèges.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Pour redire les choses d'une manière différente, il n'y a aucune remise en cause des projets des collèges ; cela continue comme avant. Il y a l'idée de dire que l'on ne laisse pas dormir de l'argent, ce qui est quand même, dans la période que nous traversons, de bonne gestion.

Il y a enfin une nouvelle façon de travailler avec les partenaires, en étant sur un mode de coproduction, dans lequel les 10 principaux et les 10 gestionnaires travaillent avec nous sur la question. Il y a aujourd'hui une pratique qui est unanime en France, et je ne vois pas pourquoi le Département de la Nièvre fonctionnerait de manière différente.

Il y a aussi, comme l'a dit le Président, un filet de sécurité dans le cas d'une difficulté (froid, etc.), le Département sera toujours là, comme il l'a été jusqu'alors.

La question est plus désormais comment intégrer le réseau départemental des collèges dans une politique plus globale qui fait que ces sites ont vocation à être ouverts durant les vacances scolaires à d'autres activités. On a de l'intelligence collective, que l'on peut mobiliser sur d'autres sujets. On est en train de travailler à l'élaboration des projets de territoire. Il faut absolument que les directeurs d'EHPAD, les responsables de collèges soient associés à ces projets de territoire, et que l'on ne soit pas sur une sinistre histoire d'argent, qui, de toute façon, ne sera pas consommé. Cela n'a donc aucun sens que de le laisser dormir. On a trop connu des communes avec deux budgets d'avance qui avaient fait le mur du cimetière et l'assainissement et qui considéraient que le boulot était fait. Ce n'est plus aujourd'hui la bonne façon de gérer.

A l'attention de Michel Veneau, il y a plein d'initiatives dans nos territoires en termes d'économies de gestion et d'économies du quotidien. Je serais très heureux de l'inviter à visiter les communes de Chaux, 60 habitants et de Marigny-L'Eglise, 300 habitants, qui, avec les habitants, font des travaux d'intérêt général. En quinze ans, ce sont 35 000 euros de travaux qui ont été réalisés par les habitants. Il y a moult initiatives, et il faut évidemment les encourager. Je reste très convaincu que l'on rentre dans une période où il faut que nous coproduisons. Ce ne sont plus les collectivités seules, ou l'Etat seul, qui feront avancer le département de la Nièvre.

M. Veneau :

J'ai dit qu'il n'y avait pas que Cosne !

Je déposerai auprès du Président les comptes administratifs sur le fonctionnement de la Ville de Cosne depuis notre prise de fonctions. Vous verrez la baisse ! Ce sera du concret !

M. le Président : La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Question technique. Peut-on avoir un état des lieux par rapport à l'ensemble des cuisines des collèges ? Car vu les normes qui augmentent et évoluent de manière exponentielle les travaux peuvent conséquents et continus. On en a déjà refait un certain nombre, mais il nous en reste encore à faire.

M. le Président : Je le vois lorsque je me déplace dans les collèges, et encore récemment à Donzy et à Saint-Amand, que les problématiques essentielles en termes de travaux sont les cuisines. Ce sont des travaux coûteux, et donc il faut réfléchir, et essayer de remettre petit à petit les cuisines de nos collèges en bon état. C'est assez compliqué, et je pense qu'il ne faut pas faire n'importe quoi. Il faut écouter les gens, et nous le faisons. Je pense qu'il y a, comme le disait Michel Mulot, entre le Département, nos agents sur le terrain, et les gestionnaires, de bonnes relations. Même si je souhaiterais que les gestionnaires deviennent personnels de la collectivité, car cela fermerait le cercle et cela nous permettrait de faire un vrai calendrier des travaux, avec la vision de l'ensemble de nos collèges. On a tendance, chacun dans son collège, à se dire que les travaux sont importants, mais l'idée est que l'on doit se donner une idée de l'ensemble de nos collèges.

Le suivi des travaux permet, même si pour certains il ne va pas si vite que l'on voudrait, d'avoir des collèges en bon état. Je vois que l'on a rénové un grand nombre de salles de sciences. On travaille sur celle de Donzy. Ces priorités sont travaillées, et nous permettent d'homogénéiser l'offre que nous avons vis-à-vis de nos collégiens.

Je sens bien que la question des cuisines est devenue un problème complexe. C'est d'autant plus complexe que les normes changent toujours. Le risque est donc de commencer des travaux, puis de les finir, et que l'on ne soit plus aux normes tout juste après les avoir réalisés.

M. Mulot : L'état des lieux pour les cuisines sera fourni.

Quand nous avons des réunions programmées dans les collèges, les conseillers départementaux concernés sont invités systématiquement.

M. le Président : Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

10 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES – DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Ce rapport concerne la désignation des personnalités qualifiées siégeant dans les conseils d'administration des collèges pour la période 2018 à 2020.

Chaque conseil d'administration de collège comprend une ou deux personnalités qualifiées désignées pour une période de 3 ans. Le mandat des personnalités qualifiées en fonction actuellement arrive à expiration. La Direction des Services de l'Education Nationale et le Département procèdent conjointement aux nouvelles désignations selon les règles suivantes en vigueur.

Ainsi, lorsque les membres de l'administration du collège désignés en raison de leur fonction (chef d'établissement, adjoint, gestionnaire, C.P.E., chef des travaux, directeur de SEGPA) sont en nombre inférieur à 4 dans les établissements de moins de 600 élèves ou inférieur à 5 dans les établissements de plus de 600 élèves, deux personnalités sont à nommer. Dans les autres cas, une seule personnalité est désignée.

- Collèges où siège une personnalité qualifiée :

Aux termes de l'article 7 du décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012, celle-ci est désignée par Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, après avis de la collectivité de rattachement. Vous trouverez, annexée au présent rapport, la liste des collèges concernés par cette disposition ainsi que les propositions de Madame la Directrice Académique.

- Collèges où siègent deux personnalités qualifiées :

Dans ce cas, la première personnalité est désignée par Madame la Directrice Académique et la seconde par la collectivité de rattachement. En annexe, figure la liste des collèges concernés, celle des personnalités désignées par Madame la Directrice Académique, ainsi qu'une proposition de nomination par le Département.

Il vous est donc proposé :

- d'émettre un avis favorable quant aux personnalités proposées par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

- de désigner les personnalités qualifiées pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) concernés et dont les noms et qualités sont détaillés dans le document en annexe au rapport.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION REGIONALE
CONSULTATIVE DU FDVA ET AU COLLEGE
DEPARTEMENTAL CONSULTATIF**

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M. Herteloup :

M. Herteloup :

Il s'agit de désigner un élu devant participer à la Commission régionale consultative du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) d'une part, et au Collège départemental consultatif d'autre part.

Le décret du 8 juin 2018 précise dans ses articles 6 et 7 que le Président du Conseil départemental désigne un représentant pour participer à la Commission régionale consultative du FDVA d'une part, et au collège départemental consultatif d'autre part.

Le collège départemental consultatif sera amené à émettre un avis à la commission régionale sur les priorités territoriales et les propositions de financements portant sur le fonctionnement global de l'association ou la mise en œuvre de projets développant de nouveaux services et qui relève de son ressort territorial.

Le FDVA est un fonds de soutien aux associations qui est géré par le ministère chargé de la vie associative, et qui finance depuis de nombreuses années plus spécifiquement la formation des bénévoles. A compter de 2018, il soutiendra également le fonctionnement et les projets innovants des associations.

Il vous est proposé de désigner un élu pour représenter le Conseil départemental, à savoir M. Alain Herteloup.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN D'ACTIVITAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de Mme Louis-Sidney :

Mme Louis-Sidney : Ce rapport vise à valider la modification des représentants du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de l'association Activital, qui a pour mission de gérer et d'exploiter les bases de sport de pleine nature des Settons et de Baye.

Notre représentation départementale consiste en 7 titulaires au sein du Conseil d'administration, présidé par Michèle Dardant, accompagnée de Blandine Delaporte, qui pourra ainsi porter sa délégation liée aux espaces naturels, de Nathalie Forest, de moi-même, de Patrice Joly, de Jean-François Dubois et d'Alain Herteloup.

M. le Président : Y a-t-il des questions ?

Mme Bertrand : Monsieur le Président, je regarde les titulaires proposés pour siéger à ce Conseil d'administration d'Activital, et je constate qu'il n'y a pas une grande équité au niveau de la répartition.

Mme de Mauraige : Il pourrait y en avoir qui seraient géographiquement situés plus près.

Mme Louis-Sidney : Je remarque cependant qu'il n'a été fait mention d'aucune contradiction durant les commissions de préparation, notamment de la part de Mme Bertrand, qui participe à la commission.

M. Rostein : C'est une question de répartition démocratique.

- M. le Président :* Le seul changement, c'est que nous souhaitons que Blandine Delaporte, qui s'occupe des espaces naturels sensibles et de l'environnement, et des activités de pleine nature, soit dans Activital, car elle n'y était pas. Nous avons donc retiré Anne Vérin, pour la remplacer par Blandine Delaporte, mais nous n'avons pas modifié l'équilibre existant. Le reste est exactement comme il était avant.
- Si c'est pour vous l'occasion de découvrir qu'il y a un déséquilibre, je n'ai pas de problème pour que nous en parlions. Tel que c'est fait aujourd'hui, c'est cependant fait dans le même équilibre qu'avant.
- Mme Boirin :* Au niveau de la représentativité de l'opposition, il y a quand même un petit problème.
- M. le Président :* Je vous entends, mais je veux dire que nous étions dans une révision technique de la composition pour intégrer la compétence Environnement dedans. Je n'ai pas de souci sur le fait que vous posiez la question, et qu'on l'étudie ensemble. Je propose que, comme nous nous voyons régulièrement avec les Présidents de groupes, nous puissions étudier cette problématique la prochaine fois pour de nouveau modifier la composition, après que vous y ayez réfléchi ...
- Mme Louis-Sidney :* Je rappelle qu'une assemblée générale est prévue mercredi matin à 10 heures. J'invite d'éventuels candidats à s'assurer qu'ils soient bien présents pour assister à cette assemblée générale dans le cas où une modification soit faite.
- Mme Boirin :* Ils ne sont pas invités, par définition.
- Mme Louis-Sidney :* Je m'interroge simplement sur l'espèce de récupération qui est faite autour de ce sujet, qui est un sujet vraiment ultra technique. Activital est une association qui réalise un développement des activités de pleine nature qu'il faut saluer, et qui est très structurant pour l'attractivité notamment touristique du département...
- Mme Boirin :* J'entends bien ; c'est justement pour ça !
- M. le Président :* Je suis un peu perturbé par le fait que simplement aujourd'hui, et pour une question d'équilibre politique qui serait peut-être liée effectivement à la venue du groupe de M. Morel, en face on récupère ce sujet très technique pour simplement dire que des équilibres politiques ne sont pas respectés. Et encore une fois, je rappelle que ce sujet a été abordé à la commission de préparation, et qu'à aucun moment cette inquiétude de mise à l'écart de l'opposition n'a été abordée. Voilà pourquoi, simplement, je m'interroge.

Je vais faire la proposition suivante. Cela nécessite aussi chez nous, si on doit rééquilibrer, que l'on discute de quel rééquilibrage, que l'on discute, si nous devons retirer quelqu'un, de qui nous allons retirer. Ce que je vous propose, c'est que nous passions au vote aujourd'hui sur la liste que nous vous proposons, et je n'ai pas de soucis pour qu'à la prochaine session on reprenne le sujet après que l'on se soit entendu sur qui de chez nous s'en va et qui de chez vous vient. Je ne peux pas discuter de cela en cinq minutes. Vous comprenez bien que chez nous aussi cela nécessite une discussion pour savoir, si on doit vous laisser une place, qui s'en va. Je mets ce point au vote d'aujourd'hui, et je suis d'accord sur le fait qu'après rencontre entre le Président du Département et les présidents de groupes, on discute de la nouvelle composition.

J'aimerais que Blandine Delaporte puisse assister aux prochaines assemblées. C'est prévu ainsi ; elle est en train de travailler. Cela ne changera rien.

Mme Delaporte :

L'assemblée générale est dans deux jours. Mais il y a tout le travail justement sur ces activités de pleine nature qui sont désormais dans l'escarcelle du service Patrimoine naturel, Environnement et Dialogue citoyen. Nous avons une personne qui est arrivée le 17 septembre pour justement s'occuper de ces activités de pleine nature. Il faut que l'on prenne le sujet à bras le corps. Activilal fait partie des missions qui me sont confiées, dont j'ai la charge. Il faut que l'on puisse avoir un lien technique et politique avec la structure.

Mme Boirin :

Nous l'entendons bien. Il n'y a pas de souci.

La loi oblige à ce que l'opposition soit représentée dans toutes les commissions. Pourquoi ne pas suspendre la séance, et voir ce que nous pouvons faire pour que l'opposition y soit représentée ? Je comprends bien que Mme Delaporte y soit, et cela ne pose pas de difficulté, mais ce qui pose difficulté, c'est quand même la représentativité de l'opposition précisément ici.

M. le Président :

Je propose que nous levions la séance. Nous allons en parler, puis nous allons réaborder le sujet. Je m'excuse de mon absence au repas. Le Préfet de Région vient dans la Nièvre pour la première fois depuis sa nomination. J'ai échangé ce matin avec lui sur différents sujets. Nous sommes plusieurs à être présents avec lui tout à l'heure, et il y aura donc quelques absents à notre repas de tout à l'heure.

Suspendue à 12 h 21, la séance reprend à 14 h 38.

M. le Président :

Nous allons commencer.

Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte, et Michel Mulot à Alain Herteloup, car ils sont à une réunion de Nièvre Habitat. Joëlle Julien a donné pouvoir à Daniel Barbier.

Sur le point relatif à la modification des représentants du Conseil départemental au sein d'Activital, la majorité, après avoir considéré que ce rapport était passé en commission, où il n'avait attiré l'attention de personne, décide de le laisser tel quel et de passer au vote.

Je vous donne la parole.

M. Veneau : 7 représentants de la majorité, et 0 de l'opposition, c'est quand même ...

Peut-être qu'à la commission personne n'est intervenu. Je ne suis pas membre de la commission. Mais je trouve cela un peu surprenant, Monsieur le Président.

Je pense que nous allons partir, parce qu'à la proportionnelle, cela fait 7 et 2,9 pour l'opposition.

Après, vous faites comme vous voulez, mais nous partons.

(M. Veneau et Mme Chêne quittent la salle)

M. Rostein : C'est un déni de démocratie.

Mme Dardant : Je peux dire un mot, s'il vous plaît ?

M. le Président : Oui.

Mme Dardant : Jusqu'à présent, Activital était représentée par 7 membres. Parmi ces membres, il y avait exactement les mêmes personnes sauf Anne Vérin.

Or, la seule personne qui n'est plus là aujourd'hui, c'est Anne Vérin, qui est remplacée par Blandine Delaporte, parce qu'elle a une légitimité, étant donné que c'est elle qui est vice-présidente et qui est en charge des activités de pleine nature. C'est la seule chose que l'on change aujourd'hui. Alors je ne comprends pas pourquoi vous n'en êtes pas d'accord, sachant qu'Activital est en train de travailler sur ses statuts, et rien ne dit que d'ici un certain temps elle ne sera pas amenée à faire des modifications. Je ne comprends pas votre attitude de quitter la séance. Il a été dit que le groupe de M. Morel restait indépendant, et qu'il nous rejoint sur certains domaines. J'avoue donc que je ne comprends pas. Jusqu'à présent, vous n'aviez jamais rien dit. Vous n'aviez pas demandé à faire partie du Conseil d'administration. Etre présent aujourd'hui, tout à coup, pourquoi ?

Mme Boirin : Le fait de ne pas être intervenus en commission ne nous interdit pas légalement d'intervenir en session.

Mme Dardant : Bien sûr. Je n'ai pas dit cela, non plus.

Mme Boirin : D'autant que l'on ne savait pas que...

Deuxièmement, cette commission fait partie de celles des commissions comme il y en a parfois qui a échappé à notre vigilance, et à laquelle nous ne sommes pas représentés, mais individuellement c'est compliqué de dire à l'un ou à l'autre d'aller à Activital...

Mais cela empêche-t-il l'opposition de siéger ? Je ne le pense pas. Nous ne contestons pas le fait que Blandine Delaporte doive aller dans cette commission. Cela ne nous dérange pas, bien évidemment. Nous demandons une représentativité. Est-ce que le fait que nous n'y soyons pas auparavant nous empêche d'y être maintenant ? Je ne le crois pas. Juridiquement, ce n'est pas une objection recevable. Pourquoi empêcher l'opposition de siéger ? Je ne comprends pas votre positionnement, et le fait que vous soyez butés à ce point sur cette question, sur ce qui empêche l'opposition de siéger.

M. le Président : Quand nous avons mis en place les commissions...

M. Gauthier : On rebat les cartes aujourd'hui. On dirait que vous avez des choses à cacher !

M. le Président : C'est un remaniement technique, et comme les personnes qui aujourd'hui sont à Activital ont pris le soin d'aller régulièrement aux réunions, changer aujourd'hui nécessitait le fait que l'on y réfléchisse. Cela impliquait que l'on demande à quelqu'un qui s'implique et qui travaille de ne plus y aller. Ce n'était pas ce que nous avons prévu. Nous pouvons en discuter, mais de la même façon que vous dites que démocratiquement il vous semble normal qu'un siège vous revienne, je dis simplement que je trouve normal de donner du temps à quelqu'un qui s'était probablement attaché à un travail et à une fonction puisse réfléchir, que nous puissions avoir le temps...

J'ai bien entendu que la problématique était que personne n'avait envie, sur le fond, d'abandonner cette commission dans laquelle il travaillait. Et pour que le travail soit de qualité, il nous paraissait bien que Blandine Delaporte soit dedans.

D'ici à la fin de l'année, il va y avoir une modification importante du fonctionnement d'Activital qui sera proposée. Il sera à ce moment-là nécessaire de reparler de la représentativité d'Activital. Nous partagerons sur ce point.

Vous avez le droit d'estimer comme brutal et non démocratique le fait de ne pas être représentés, mais cette « non-représentation » date depuis longtemps. Nous pouvons aussi expliquer que nous trouvons un peu brutal qu'après n'avoir rien dit en commission vous désigniez celui qui doit s'en aller pour faire de la place à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas forcément non plus une pratique très démocratique. On peut discuter de ce qu'est la démocratie, mais je peux comprendre que vous partiez ; mais vous pouvez comprendre aussi que les élus de la majorité aient envie de discuter tranquillement de la façon dont Activital va évoluer au travers de ses modifications de statuts. Il sera alors bien évident qu'à ce moment-là on fera de la place à tout le monde. Mais peut-être ne serait-il pas mal que vous permettiez que jusqu'à la fin d'Activital tel qu'il est aujourd'hui les personnes qui y siègent depuis plusieurs années continuent d'y siéger.

Je comprends votre position ; maintenant, il faut comprendre la nôtre. Il faudrait peut-être se rasseoir, et trouver un *modus vivendi*. On peut se dire : réfléchissons à cette problématique, mettons à l'ordre du jour de la session du 26 novembre, l'examen des statuts d'Activital la désignation des personnes qui y siégeront. Mais, hormis la réunion qui est prévue mercredi, il est fort probable qu'il n'y ait aucune autre réunion jusqu'aux changements de statuts. Il serait donc intéressant et sympathique de laisser ceux qui ont travaillé dans cette structure y travailler jusqu'à la dernière réunion qui sera mercredi.

Je prends l'engagement qu'à la session du mois de novembre, il y aura une modification des statuts avec une représentation à déterminer. Je m'engage à ce que cette représentation soit démocratique. Là, elle n'est peut-être pas démocratique, mais cette non-démocratie avait finalement été votée par tout le monde à l'unanimité, je vous le rappelle. C'est une erreur, mais pour mercredi prochain, demander à quelqu'un de ne pas venir pour que l'on désigne quelqu'un d'autre ici semblerait totalement bizarre. Je crois que c'est la raison pour laquelle personne ne s'est autodésigné pour partir de cette commission, car tout le monde avait envie d'y siéger.

Mme Dardant :

Il est difficile de demander à des titulaires actuellement de laisser leur place à quelqu'un d'autre, alors qu'ils participent activement à toutes les réunions du Conseil d'administration. C'est un peu délicat.

M. le Président :

Je vais vous faire une proposition qui va montrer une certaine forme de démocratie. On peut très bien admettre que mercredi prochain, il y ait quelqu'un de chez vous qui vienne participer...

Mme de Mauraige :

Mais il n'aura pas de voix délibérative.

M. le Président :

On est bien d'accord sur le fait qu'il n'aurait pas de voix délibérative. En général, les votes sont à l'unanimité. Et Blandine n'aura pas non

plus de voix si on reste avec les mêmes statuts et que l'on ne change rien. On ferait une modification pour en refaire une autre après, alors que nous avons une réunion. Celle de mercredi prochain sera la dernière réunion d'Activital dans sa forme actuelle.

Nous vous invitons à y participer, de la même façon que l'on peut considérer que Blandine participera en tant qu'auditeur. Cela veut dire que l'on ne modifie rien.

Mme de Mauraige : Nous en prenons acte.

M. le Président : Je suis d'accord avec le fait que cette composition n'était pas démocratique, mais vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'elle avait été votée par tout le monde à l'époque ; cela ne vous pas échappé.

Nous vous proposons de ne pas délibérer. Blandine Delaporte ira en auditeur libre.

Mme Dardant : Cela s'appelle du chantage.

M. le Président : Et j'ajoute que vous avez gagné une chose, c'est que vous pourrez envoyer quelqu'un pour bien vous assurer qu'il n'y ait pas de problème antidémocratique dans le fonctionnement d'Activital. Vous pourrez envoyer quelqu'un mercredi 10 heures, salle Bibracte. Cela permettra à tous ceux qui ont activement travaillé de pouvoir continuer.

Madame Bertrand, vous vouliez parler ? Excusez-moi.

Mme Bertrand : Excusez-moi, je pensais que vous alliez inviter à voter ; alors j'aurais dit que je m'abstenais. Je voulais dire que je souhaitais participer à ce Conseil, car j'ai vu la répartition. Activital, cela m'a toujours plu. J'aime le concept. Je sais très bien que c'est géré par le Conseil départemental. C'est pour tout simplement m'informer de ce que vous faites encore en plus, et sur tout ce qui est déjà mis en place.

M. le Président : Dont acte.

FONCTION 3 - AXE 3 – INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE

PARTENARIAT CENTRES SOCIAUX ET FEDERATIONS DES CENTRES SOCIAUX

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Le partenariat avec les centres sociaux est une relation qui n'a jamais été démentie, et singulièrement avec la Fédération des Centres sociaux de la Nièvre. Je rappelle que le Département a la chance de disposer d'un réseau de centres sociaux qui est assez unique pour un département rural. Les directeurs de centres sociaux constituent un réseau de développeurs territoriaux et ils sont à ce titre bien utiles au fonctionnement quotidien et à la réflexion sur l'avenir des territoires dans le département.

De la même manière que nous l'avons vu tout à l'heure avec les collègues, le fait d'avoir un dialogue partenarial avec la Fédération des Centres sociaux fait que l'on a pu réduire de quelques milliers d'euros l'enveloppe attribuée à la Fédération, puisque nous avons constaté ensemble qu'ils avaient un peu d'avance dans leur trésorerie.

L'accompagnement des fonctions de pilotage des centres sociaux, à travers le financement d'une partie des postes de directeurs, marque l'ancrage du Département dans ces territoires ; le point de vigilance étant, bien entendu, la politique évolutive de la Caisse d'Allocations Familiales qui est moins favorable que celle qu'elle avait été. Nous avons pu constater sur le terrain une claire montée en compétences des équipes de direction, et une facilité à retrouver de nouveaux partenariats financiers, notamment avec le monde des fondations, qui devient aujourd'hui un partenaire extrêmement utile pour les projets des territoires, et notamment les plus ruraux d'entre eux.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. Morel :

Sur le territoire de la Ville de Nevers, il existe une structure qui s'appelle Médico. L'assemblée générale de Médico se tiendra la semaine prochaine. Elle regroupe 5 centres sociaux. Je fais partie, avec Delphine Fleury, de la Fédération départementale des centres sociaux. Nous apprenons qu'un appel d'offres a été lancé pour distraire un certain nombre d'activités des centres sociaux. Or, aucune information ne nous a été donnée lors du dernier conseil d'administration de Médico, et à ma connaissance le Conseil municipal n'a pas délibéré pour lancer un tel appel d'offres.

J'aimerais avoir un certain nombre d'éclaircissements sur le destin de cette structure, qui fonctionne, et que l'on semble vouloir amputer d'un certain nombre de ses activités.

(Arrivée de M. Legrain et M. Mulot)

M. le Président :

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Effectivement, on constate depuis plusieurs mois une attitude un peu particulière, sur la Ville de Nevers, à l'égard de Médio. Ce qui me semble intéressant à observer, c'est la façon dont, effectivement, la municipalité de Nevers semble aujourd'hui bien préoccupée par une démarche très particulière qui tient davantage à faire de l'activisme et à faire ce qui se voit plutôt qu'à prendre en compte le travail de fond qui est mené par les centres sociaux. A savoir de la transversalité entre l'activité et la prise en charge des enfants sur le plan éducatif, auxquelles on va relier d'autres activités, d'accompagnement des parents sur le plan éducatif avec leurs enfants. Auxquelles on peut relier encore d'autres activités d'accompagnement sur le plan social et de l'insertion socioprofessionnelle pour certaines, voire ce que l'on appelait autrefois l'intégration sociale pour des personnes issues de l'immigration.

Je crois qu'aujourd'hui la Ville de Nevers – c'est un choix qu'elle fait – se dirige vers quelque chose qui touche davantage à l'activité pour l'activité, l'occupationnel pour l'occupationnel, et on revient à un vieux slogan que l'on connaissait bien dans les années 70-75, à savoir « occuper le temps libre de l'enfant et développer son aspect physique et mental ». Quand on a dit cela, on n'a pas caricaturé ce qui est la démarche actuelle au premier degré de la façon dont la Ville de Nevers envisage la dimension socio-éducative de la prise en charge des jeunes et des enfants sur la ville de Nevers.

Il est sûr que l'on peut faire une belle activité avec les enfants ou avec les jeunes. J'ai envie de dire, de façon un peu triviale, que le premier animateur venu est capable de faire cela avec un petit BAFA : il fait une belle activité, il met cela en place, ça marche, tout le monde est content. Les gamins rentrent chez eux le soir avec un collier de nouilles et une boîte à fromage avec deux yeux dessus, et tout le monde est content !

Maintenant, après, travailler avec les familles, à partir de supports éducatifs que sont les accueils du soir par exemple sur le plan périscolaire, avec des appuis éducatifs tels que sont les centres de loisirs, pour faire en sorte qu'il y ait de l'éducatif et tout un tas de messages qui passent au niveau familial et de comportement social par rapport à cela, c'est une autre démarche ; c'est celle que mènent les centres sociaux. Le seul problème, c'est que c'est un peu moins visible, et que c'est un peu moins clinquant, parce qu'il s'agit d'un travail de fond.

Or, aujourd'hui, ce travail de fond n'existe plus ; il est cassé. Il est effectivement, en particulier avec l'outil financier, complètement

annihilé. L'illustration en est ce qui nous intéresse aujourd'hui, à savoir dernièrement cet appel d'offres que la Mairie de Nevers a passé. Je l'ai lu dans le détail ; c'est un chef-d'œuvre de caricature éducative et pédagogique. Il n'y a rien dedans. Néanmoins, je pense qu'il y aura peut-être une ou deux autres fédérations d'éducation populaire bien activiste qui vont se jeter là-dessus, et proposer de l'activité pour l'activité ; autrement dit du catalogue, dans lequel chacun viendra se servir, sans pour autant qu'il y ait de projet éducatif de fond. Je pense qu'à court terme, ce n'est pas très dangereux. A moyen terme, cela commencera à chauffer. Mais, d'ici peut-être 4 ou 5 ans, avec ceux qui sont des enfants aujourd'hui, mais qui seront les adolescents de demain, je pense que la Ville de Nevers entre autre et l'Agglomération risqueront d'en payer très fortement les pots cassés, en particulier sur les quartiers, à moins que, sur les quartiers, cela n'explode avant. Car, pour avoir gardé quelques pieds dans le milieu, je sais que cela commence à chauffer très sérieusement. Je ne pense pas que ce soit aujourd'hui certaines nominations à la tête de certaines associations, que l'on dit être des associations nouvellement structurantes en matière de prévention de la délinquance sur Nevers qui vont techniquement résoudre la question, bien au contraire, puisque les gens qui ont été nommés à la tête de certains services ou de certaines associations sont ceux-là même que nous avons eus au sein de Médico autrefois, et que nous avons eu le plus grand mal à gérer, pour diverses raisons (travail, etc.).

M. le Président :

La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury :

Sans être redondante par rapport aux propos de mes collègues, que je partage complètement, je voulais souligner l'inquiétude que cela génère sur le devenir de Médico, que nous avons soutenu, et à juste titre. La raison pour laquelle cette structure avait été mise en œuvre a été évoquée par Alain Herteloup. Il y avait certainement des choses à faire évoluer, mais là, la volonté de la Ville de Nevers est très clairement une mise à bas de Médico pour en faire autre chose, en tout cas une reprise en main, évidemment, une municipalisation, peut-être, sans doute, qui ne va pas dans le bon sens, comme l'a très bien exposé Alain Herteloup.

Cela nous inquiète d'autant plus que, pour siéger au sein du Conseil municipal de Nevers, nous avons vu, sur un appel d'offres, celui de la DSP du Petit théâtre, ce que cela a pu donner, quand bien même les services de la Ville ont instruit la procédure de belle manière, et le fiasco que cela a pu entraîner. Nous avons donc une crainte à ce niveau, surtout que cela se fait dans une opacité totale. Les conseillers municipaux ne savent pas quel est le contenu de l'appel d'offres, ses raisons, hormis ce que nous pouvons lire dans la presse. Demain se tiendra une réunion du Conseil municipal. Ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, ni dans les délibérations ni dans les décisions du maire. Nous ne manquerons pas d'interpeller le maire sur le sujet.

Le Département est fondé à s'interroger sur le devenir de la structure. Peut-être faudrait-il saisir officiellement le Maire de Nevers pour qu'il puisse indiquer quels sont ses objectifs. Le délai de réponse au niveau des candidatures se terminait dimanche. La mise en place devrait se faire en janvier 2019. Nous avons les plus grandes craintes quant à Médico.

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel : Je voulais simplement ajouter que l'ensemble des centres sociaux de Médico ont fait l'objet d'un examen par les services de la CAF, qui ont validé et financé les programmes d'activités de ces différentes structures. A ma connaissance – j'en ai parlé au nouveau président de la CAF, Marc Rakotonirina, la CAF n'a pas été saisie de cet appel d'offres, qui va considérablement réduire son champ d'intervention auprès des différentes structures.

Il me semble que tout cela doit être mis au point, et qu'une interrogation doit être émise. En tant qu'administrateurs de la Fédération des centres sociaux, nous poserons la question lors du prochain conseil d'administration, qui doit se tenir début octobre.

M. le Président : La parole est à M. Herteloup.

M. Herteloup : Je m'associe à ces propos. Je crois que l'enjeu est extrêmement important. On revendique le fait que Nevers Agglomération fasse bien partie des territoires de ce département de la Nièvre, et nous devons y porter le plus grand soin.

Nous sommes en train aujourd'hui de discuter de la contractualisation avec Médico et avec la Fédération des centres sociaux. Dans la contractualisation, il y a le Département, la CAF, la mairie de Nevers, etc. C'est bien dans ce cadre qu'il faut poser les exigences. Aujourd'hui, je ne sais pas quel est le positionnement de la CAF par rapport, par exemple, au projet de la Ville de Nevers, mais cela va en totale contradiction avec les objectifs de la CAF, que je connais bien, car je les ai pratiqués pendant plus de 27 ans, qui sont la participation des habitants, la démocratie, la consultation, l'autonomie des populations. On est en contradiction totale avec cela, pour, à l'exemple de cet appel offres pour les centres de loisirs, proposer un programme fini sur lequel personne n'a son avis à donner, et avoir de bonnes activités de consommation ; point final. En termes de travail sur l'autonomie des populations et sur le fait que les populations se prennent au minima en charge sur les quartiers, pour des personnes qui pleurent pour dire qu'il y a trop d'assistanat auprès des populations, il y a quelque chose d'un peu plus cohérent à trouver, me semble-t-il ! Il y a une contradiction très forte. Donc, là-dessus, il y a matière à discuter, sur le plan stratégique, et sur le plan politique

aussi. Quand je dis « politique », ce n'est pas au sens « politicien » du terme ; c'est vraiment en termes d'une démarche d'accompagnement des populations, et de faire en sorte que les gens arrivent à un moment donné à se prendre en charge eux-mêmes, progressivement, avec un accompagnement. On n'est pas là pour faire de l'assistanat ni de la consommation à outrance.

Maintenant, pour caricaturer, je dirais qu'à l'image de ce que l'on voit maintenant sur les images, sur le numérique, sur les écrans, etc. c'est quand même bien pratique quand quelqu'un, sans se poser de questions, consomme de l'activité ou consomme de l'écran ; pendant ce temps, il est sage et il se tient tranquille. On sait cependant que cela ne dure qu'un temps.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Juste un mot sans rentrer dans le détail du sujet. On est quand même globalement confronté à la situation classique issue de la fameuse Loi NOTRe, où chacun recherche son périmètre, et on voit bien que les Agglomérations dans le pays essaient aussi d'imaginer quelle est leur place dans les politiques de prévention pour la jeunesse, sur la question des personnes âgées, où là encore le CCAS de Nevers a des ambitions. Il faut que l'on arrive à trouver le point d'équilibre dans une relation saine entre une Agglomération et un Département, en rappelant que le Département a pour compétences l'insertion, la solidarité, les personnes âgées et les personnes handicapées, les collèges et les routes. Nos camarades issus d'autres collectivités ont plein de « terrains de jeux » possibles.

Aujourd'hui, nous avons développé une expertise, nous avons construit des relations qui ont trouvé leurs fins dans les CPOM. Cette force du Département dans les dossiers de solidarité, il faut qu'on la mette en valeur, et que l'on fasse comprendre à l'ensemble des partenaires, y compris à l'Agglomération de Nevers, que cette capacité à agir, c'est une force à la fois pour Nevers et pour le reste du département.

M. le Président :

De tous ces débats, il me semble qu'il faut que l'on retienne que nous sommes des partenaires, et nous devons donc quand même regarder ce qui s'y passe. On ne peut pas financer aveuglément sans savoir ce qui se passe, et sans savoir ce à quoi servent les financements que nous accordons. C'est un dialogue partenarial, et je pense qu'il faut que l'on mette cela en place. Là, je pense que nous sommes dans une situation particulière, où il faut qu'on le mette en place, et appeler, je crois, l'ensemble des conseillers départementaux de l'Agglomération à s'emparer de ce dossier, qui peut être un dossier, si je comprends bien, « ennuyeux ».

La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Juste, pour précision. On est bien dans une relation partenariale mais qui n'est pas que financière. Je précise que, dans la transversalité entre la dimension éducative que l'on peut avoir auprès des enfants d'un centre de loisirs, que l'on retrouve ensuite dans un accueil périscolaire, sur des activités de vacances, autour de tout cela, il y a un travail important de collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental, qui sont hébergés dans chaque centre social. Cet ensemble-là, c'est la « mayonnaise » que nous avons réussi à créer depuis un certain nombre d'années, et qui fonctionne bien maintenant. C'est ce qui fait la force, c'est ce qui fait l'impact d'une intervention concertée entre une association installée et qui a pignon sur rue, avec de vrais professionnels formés, puisque la CAF exige, je le rappelle, des professionnels formés, de niveau II, voire de niveau III, à la tête des centres sociaux, entre autres. Nous sommes donc bien engagés techniquement, aussi ; pas que financièrement. Oublier cette dimension-là serait aussi porter un préjudice et mettre une épine dans le pied à nos propres travailleurs sociaux sur le terrain, qui auraient un outil de moins à leur disposition au niveau des interventions dans le domaine de l'enfance. N'oublions pas cela non plus.

M. le Président :

C'est un débat intéressant, qui va nous entraîner à être vigilants.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**FONCTION 4 – AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA
QUALITE DE VIE**

**NIEVRE HABITAT – BILAN A MI-PARCOURS DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ET AVENANT
FINANCIER 2018**

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Legrain :

M. Legrain :

Le Département de la Nièvre a élaboré un plan départemental de l'habitat ayant pour objet de définir une stratégie partagée avec les

acteurs locaux et d'assurer une bonne déclinaison de celle-ci sur l'ensemble du territoire départemental.

L'un des axes majeurs de ce plan concerne le soutien départemental auprès des acteurs du logement social, au premier rang desquels figure Nièvre Habitat. Une convention pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité a ainsi été conclue pour la période 2015-2020.

1. Bilan intermédiaire de la convention de partenariat

Cette convention avait pour objet de formaliser l'accompagnement financier du Département à Nièvre Habitat, premier bailleur social du territoire. Une enveloppe globale de 2 250 000 € a ainsi été votée sur une période de 6 ans, ré ajustable par avenant annuel, et prévoyant de toucher 1 000 logements pour un montant prévisionnel d'investissement total de 37 M€ sur la Nièvre.

La convention prévoyait à la fois une répartition territorialisée de ce soutien et trois axes thématiques d'intervention : le renforcement de la performance énergétique du patrimoine (objectif de 400 logements réhabilités) ; le renouvellement de l'offre locative (objectif de 400 logements démolis et 100 logements reconstruits) ; l'adaptation, l'innovation, l'acquisition, l'amélioration des logements (objectif de 100 logements).

Un tableau présente les informations par exercice annuel.

Sur cette période, les travaux sur les opérations ciblées ont généré un investissement de 25 468 000 €, 7 131 000 € ayant par ailleurs été investis en complément sur d'autres travaux dédiés à l'amélioration énergétique du patrimoine sur la même période. Ce sont au total près de 32,6 millions d'euros de travaux qui ont été générés, réalisés à 80 % par des entreprises nivernaises, ce qui représente près de 350 emplois directs dans le secteur du bâtiment.

Sur les 480 logements concernés par des travaux, 421 atteignent désormais une étiquette B ou C ; parmi les 99 logements démolis, 84 avaient une étiquette D et 15 une étiquette E. Un bilan détaillé est joint en annexe du présent rapport.

2. Avenant financier pour l'année 2018

L'article 3 de la convention de partenariat stipule que la mobilisation des crédits départementaux s'effectue par voie d'avenant annuel selon les réalisations engagées et le bilan financier des opérations. Compte tenu du bilan positif présenté ci-avant, il est proposé de conclure un avenant au titre de l'année 2018 fixant la contribution financière du Département au profit de Nièvre Habitat à 314 000 €, et prévoyant les modalités de versement. L'engagement financier du Département et l'inscription des crédits ont été validés lors de la dernière session budgétaire.

Il vous est proposé :

- de prendre connaissance du bilan intermédiaire de la convention de partenariat entre le Département et Nièvre Habitat et d'en approuver les termes,
- de valider l'avenant à la convention au titre de l'année 2018, dont le projet est joint au présent rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de cette décision,
- de prélever les crédits sur le chapitre 204 du budget départemental.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CHARTRE DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES 2018-2024

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Le Conseil départemental est compétent pour la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR » a modifié le fonctionnement des Commissions de Coordination de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) pour permettre en particulier une intervention plus en amont sur les dossiers, et pour élargir le public suivi, et se donner, au fond, plus de marge pour aider les personnes à soit rester dans leur logement ou se faire reloger dans des logements qui ne soient pas indignes.

Le PDALHPD 2015-2021 a acté la nécessité de réactualiser la Charte de prévention des expulsions locatives cosignée le 21 juin 2007. Pour travailler sur la période 2018 à 2024, la charte est réadaptée. Elle a été travaillée techniquement par l'ensemble des partenaires listés dans le rapport. Elle nous donne un cadre au fond assez contraint, puisque les textes issus de la loi ALUR encadrent très largement le travail de cette commission, et surtout les termes qui doivent figurer dans les chartes. J'ai toujours préféré les contrats aux chartes, mais là on est sur la

déclinaison d'un dispositif d'Etat. C'est un outil qui permet aux techniciens d'être parfaitement encadrés sur leurs missions en termes de prévention des expulsions locatives.

M. le Président :

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

NIEVRE INGENIERIE – NOUVEAUX TARIFS POUR L'ANNEE 2019

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Hourcabié :

M. Hourcabié :

Avec la disparition progressive de certaines actions d'appui menées par les services de l'Etat, le Conseil départemental a créé en 2012 Nièvre Ingénierie.

Ce service apporte une assistante en matière d'ingénierie dans les domaines de la voirie, de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement, de la rénovation des équipements, de l'instruction des dossiers liés au droit du sol.

Les tarifs sont inchangés depuis 2012. Il a fallu les réajuster pour prendre en compte la réalité des coûts et pour ne pas être incohérents vis-à-vis des tarifs pratiqués par des services privés, de bureaux d'étude notamment.

Il est proposé une augmentation modérée, qui va de 1 à 2 %.

Il vous est proposé :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2019 et de donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster les principes de rémunération ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à venir, ainsi que les documents nécessaires à leur exécution.

M. le Président :

S'il n'y a pas d'observation, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Selon l'article 1er du décret 2006-1239 du 11 octobre 2006, relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire, le Conseil départemental est représenté par deux de ses membres pour une durée qui n'excède pas trois ans. Le dernier arrêté préfectoral relatif à la nomination des membres siégeant au sein de la commission a été pris le 29 mai 2015. En conséquence, il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle désignation des représentants départementaux.

Après consultation des intéressés, il vous est proposé de reconduire la nomination des membres actuels, à savoir :

- en qualité de membres titulaires, Mme Jocelyne Guérin, conseillère départementale du canton de Luzy et M. Guy Hourcabié, conseiller départemental du canton de Saint-Pierre-le-Moûtier ;
- en qualité de membres suppléants, Mme Stéphanie Bézé, conseillère départementale du canton de Fourchambault et M. Fabien Bazin, conseiller départemental du Canton de Corbigny.

Il convient de rappeler que la commission départementale de présence postale territoriale est une instance de dialogue entre la Poste et les élus, dotée de trois missions majeures :

- donner son avis sur les projets postaux, notamment en matière de modernisation du réseau et d'évolution des points de contact ;
- faire ressortir les besoins des populations ;
- négocier les priorités départementales d'intervention dans le cadre de la gestion du fonds national postal de péréquation territorial.

Il vous est donc proposé de reconduire ces élu(e)s en qualité de titulaires et de suppléants.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Fabien Bazin m'indique qu'il est prêt à laisser sa place.

Mme de Mauraige : Dans ce cas, je propose ma candidature.

M. le Président : Nous proposons que Mme de Mauraige remplace Fabien Bazin en tant que membre suppléant de cette commission.

Il est donc proposé que Mme Guérin et M. Hourcabie en soient les membres titulaires, et que Mme Bézé et Mme de Mauraige en soient les membres suppléants.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport, tel qu'amendé à la faveur de la discussion, est adopté à l'unanimité.

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES D'ARQUIAN ET SAINT-GERMAIN-DES-BOIS

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de Mme Delaporte :

M. Delaporte : Le présent rapport vise à exprimer le soutien de l'institution départementale à deux communes nivernaises touchées respectivement par un incendie pour la commune d'Arquian et des intempéries pour la commune de Saint-Germain-des-Bois.

Dans la nuit du samedi 18 août, un incendie a eu lieu dans le centre bourg d'Arquian et a détruit trois maisons, dont la boulangerie du village. Le Département a été aux côtés de commune immédiatement mobilisé pour aider les familles et la commune pour les conséquences de cet incendie. A la suite d'une visite du Président du Conseil départemental sur place le 29 août dernier, il a été proposé que soit attribuée une aide exceptionnelle à hauteur de 7 000 € maximum sur la base des dépenses acquittées par la commune suite au sinistre.

La commune de Saint-Germain-des-Bois a été victime, le 8 juin, de pluies torrentielles. Après deux ou trois mois de sécheresse, on a peut-être oublié, les mois de mai et de juin ont été émaillés par de forts orages dans notre département. Saint-Germain-des-Bois en a été victime. Si l'on ne peut pas attribuer la fréquence de ces orages au dérèglement climatique, en revanche la violence de ces orages est bien attribuable au dérèglement climatique. Cela a provoqué des dommages considérables sur les chemins communaux. Le Conseil

départemental propose d'allouer une aide exceptionnelle à hauteur de 3 000 € pour les travaux de remise en état de la voirie endommagée.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Pour l'instant, je ne vous ai pas sollicité, sur le territoire de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain, à la suite de ces orages, qui ont été rappelés. Deux communes ont particulièrement souffert : Saint-Père, où le clocher a été entièrement détruit, et Alligny-Cosne, qui, comme la commune de Saint-Germain, a eu une voirie détériorée. La communauté de communes entend montrer sa solidarité avec ces communes. Au regard des devis qui nous seront présentés, et des estimations, qui ne sont encore pas pour l'instant entièrement finalisées, je me permettrais de me retourner vers vous pour voir si vous pouvez venir abonder les fonds que nous souhaitons mettre à disposition, éventuellement.

M. le Président : Nous serons bien sûr attentifs à votre demande.

Mme Delaporte : J'ai évoqué le dérèglement climatique quant à ces orages et à leur fréquence. Malheureusement, il faudra que l'on s'habitue, ou que l'on change, parce que cela ne va pas en s'améliorant, et on aura très certainement de plus en plus de dégâts considérables dus à ces orages. Des dégâts considérables dus aussi à la sécheresse, aux inondations. Bref, ce sont des conséquences dramatiques pour nos territoires.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Monsieur le Président, je voulais vous remercier de votre visite, et de votre intervention, qui est matérialisée aujourd'hui par la mise à disposition de quelques crédits, qui seront les bienvenus. Suite à cet incendie qui a détruit trois maisons en plein centre de la commune, au croisement de deux départementales, il a fallu mettre en place un certain nombre d'opérations pour la commune. J'ai apprécié à cette occasion le soutien des équipes de l'UTIR de Cosne et des services départementaux en ce qui concerne les routes, des services sociaux pour les deux familles qui ont été sinistrées, et qu'il a fallu reloger.

Il a fallu faire face évidemment à des expertises, des démolitions partielles pour mise en sécurité. Cela représente une facture non négligeable pour la commune, en attendant bien évidemment qu'il y ait peut-être des indemnités, mais très hypothétiques puisque nous avons six assurances qui sont en présence dans ce sinistre. Cela ne va pas être évident de les mettre autour de la table et que chacune se répartisse vraiment les frais. Donc, merci.

M. le Président :

La solidarité est financière, avec le vote par les élus de ce soutien ; il y a aussi celle mise en œuvre par les agents du Département. Les agents se sont mobilisés autour d'actions comme la prise d'arrêtés, des barrages de routes. Dans ces tâches, ils ont su être réactifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU GRAND NEVERS ET DE LA NIEVRE – ADHESION DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Herteloup :

M. Herteloup :

Lors de son assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté les premières orientations de sa stratégie aéroportuaire consistant, entre autres, à préserver un maillage aéroportuaire fin sur son territoire.

Lors de son assemblée plénière des 28 et 29 juin 2018, la Région a décliné concrètement sa volonté d'implication forte au profit des 6 infrastructures aéroportuaires de la manière suivante :

- maintien de son rôle dans la gouvernance des syndicats mixtes des aéroports d'Auxerre Branches, de Dijon-Longvic et de Saint-Yan ;
- adhésion aux syndicats mixtes des aéroports de Besançon-La-Vèze, Montbéliard-Courcelles et de Nevers-Fourchambault.

La Région devient donc le 4^{ème} membre du syndicat mixte ouvert après le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers qui a adhéré en juin 2018.

Le Département est favorable à l'entrée de la Région dans le syndicat mixte, comme il l'était pour l'Agglomération, car elle va contribuer à développer encore plus les activités de gestion, d'exploitation et de promotion du site aéroportuaire.

La répartition des participations des membres du syndicat mixte aux dépenses de fonctionnement s'établit ainsi :

- Département de la Nièvre (25 %)

- Commune de Nevers (25 %)
- Agglomération de Nevers (25 %)
- Région (25 %),

soit une participation respective annuelle d'environ 60 000 € sachant que la contribution 2018 de la Région s'établira au *prorata temporis* pour cette année.

L'adhésion de ce nouveau membre nécessite d'apporter certaines modifications aux statuts du Syndicat comme suit :

- Article 1er « constitution et dénomination » :

Sur la composition, rajouter « la Région Bourgogne Franche-Comté ».

Sur la dénomination, le Syndicat mixte prend la dénomination suivante : «Syndicat Mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre ».

- Article 5.1 (1er alinéa) « composition » :

Rajouter « 4 titulaires et 4 suppléants pour la Région ».

- Article 6.1 (1er alinéa) « composition du bureau » :

La nouvelle rédaction est : «Le comité élit un bureau composé d'un président, de vice-présidents et d'un secrétaire du syndicat mixte choisis parmi les délégués ».

- Article 12.1 « contributions financières » :

La nouvelle rédaction est : «La participation des membres du Syndicat mixte aux dépenses de fonctionnement s'établit comme suit :

- Commune de Nevers : 1/4 (25 %)
- Communauté d'agglomération « Nevers Agglomération » : 1/4 (25 %)
- Département de la Nièvre : 1/4 (25 %)
- Région Bourgogne-Franche-Comté : 1/4 (25 %). »

Il est donc proposé :

- d'accepter l'adhésion de la Région Bourgogne-Franche-Comté au Syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.
- d'approuver les statuts ci-annexés modifiés en ce sens.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président :

Ce point est important dans l'ordre du jour de notre session, car cela augmente la possibilité de faire évoluer la capacité de l'aéroport, car il y a manifestement quelques besoins et quelques travaux qui s'annoncent. Les partager à 4 plutôt qu'à 2, comme c'était le cas il y a peu de temps, peut quand même être intéressant. Je pense que nous

allons arriver dans un temps de construction, et cela va nous permettre, je pense, d'être plus efficaces.

En début d'année prochaine, il y aura un changement de présidence, conformément à ce qui avait été convenu avec le Président de l'Agglomération. La présidence reviendra à un membre du Conseil départemental.

S'il n'y a pas d'intervention, nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTION : HORS CLASSEMENT

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de M. Mulot :

M. Mulot :

Le présent rapport propose de fixer le tarif forfaitaire de rémunération des psychologues cliniciens dans le cadre des prestations destinées aux agents de la collectivité.

La Direction des Ressources Humaines a lancé une consultation afin de pouvoir faire appel à des psychologues cliniciens sur l'ensemble du territoire départemental. Depuis janvier 2013 les agents de la collectivité peuvent bénéficier d'une ou plusieurs séances auprès d'un psychologue clinicien sur proposition du médecin ou de l'infirmière de prévention à proximité de leur résidence administrative ou familiale (délibération du 1^{er} octobre 2012). Cette faculté s'exerce dans les limites suivantes :

- le fait générateur ayant déclenché la demande de consultation doit être en lien avec l'activité professionnelle de l'agent,
- les consultations se déroulent en dehors des horaires de travail,
- la prise en charge s'effectue dans la limite de 5 consultations par agent financées par la collectivité.

L'accès à la prestation d'un psychologue s'effectue sous couvert du secret médical, celui-ci s'engageant à transmettre uniquement au médecin de prévention un bilan annuel de son activité.

Afin de faciliter l'accès à cette prestation, une offre a été adressée à tous les psychologues du département afin que des consultations puissent avoir lieu à Château-Chinon, Clamecy, Corbigny, Cosne-sur-Loire, Decize, La Charité-sur-Loire, et non plus seulement à Nevers comme c'est le cas aujourd'hui.

Il vous est proposé de fixer le tarif de la prestation à 50 € TTC par séance (contre 45 € établis en 2013).

Pour information, je vais vous préciser des éléments concernant les visites des agents auprès de la psychologue. En 2017, il y a eu 106 consultations. Le nombre d'agents ayant eu recours à ces consultations n'est pas connu. A ce jour, nous sommes à 46 consultations.

Par ailleurs, le rapport porte sur des transformations de postes. L'annexe 1 au rapport précise la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées en fonction des recrutements intervenus ces derniers mois et des évolutions résultant des réunions des commissions administratives paritaires du 26 juin dernier.

Il vous est donc proposé :

- de valider le recours à plusieurs psychologues cliniciens et de fixer le tarif de la prestation à 50 € TTC par séance,
- de valider les transformations de postes décrites dans l'annexe 1 du présent rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution des différents éléments du présent rapport.

M. le Président :

Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT COALLIA – AVENANT DE REAMENAGEMENT DU PRET GARANTI EN 2018

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Bourgeois :

M. Bourgeois :

La garantie d'emprunt proposée est destinée à valider les nouvelles conditions du prêt contracté en 2015 par l'association COALLIA et

cautionné par le conseil départemental auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Lors de la commission permanente du 18 mai 2015, le Conseil départemental a accordé sa caution à hauteur de 50 % à l'association COALLIA (association pour l'insertion vers l'autonomie) pour un prêt d'un montant de 1 860 904 € destiné à financer la réhabilitation du foyer des jeunes travailleurs Clair Joie situé à Nevers. La Ville de Nevers cautionne également à hauteur de 50% cet emprunt.

Afin de pérenniser ses missions, COALLIA a souhaité réaménager sa dette, la Caisse des Dépôts et Consignations acceptant de reporter de deux années l'amortissement de cet emprunt. Le montant de 1 860 304 €, le pourcentage de garantie de 50% et le taux du prêt livret A + 0,60 % restent inchangés. Le coût supplémentaire pour l'association sera de 50 228,20 € représentant le montant des intérêts générés par la prolongation du différé d'amortissement de l'emprunt jusqu'en 2020.

Il vous est donc proposé :

- de maintenir la garantie accordée en 2015 à l'association COALLIA,
- de valider les nouvelles caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque.

M. le Président : Mme Louis-Sidney demande si la Ville de Nevers poursuit son engagement, et cautionne ?

M. Bourgeois : Apparemment, oui.

M. le Président : La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Je pense que l'on peut se féliciter qu'ils prennent les choses en main avant de grosses difficultés, mais on peut aussi s'interroger sur le modèle économique choisi ; c'est-à-dire avec de gros travaux, avec des montants énormes, et visiblement des difficultés financières liées au fait que le taux d'occupation n'est pas terrible. Je pense que l'on pourrait légitimement s'inquiéter du modèle économique, et peut-être leur demander un peu plus d'explications, dans la mesure où nous cautionnons ces prêts, sur la gestion actuelle du foyer.

M. le Président : J'aurais tendance à dire que vous n'avez pas tort. Mais malheureusement, et vous savez comment cela fonctionne, c'est quasiment trop tard, et nous avons le risque d'être accusés, en refusant de cautionner, de couler la structure, et on nous le reprocherait très fortement. Mais j'aurais tendance à être plutôt d'accord avec vous, et à

considérer que malheureusement c'est fait de telle sorte qu'on n'a plus trop le choix.

La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier : Je rejoins ce que vient de dire Carole Boirin. Simplement, qu'est-ce qui va leur permettre en 2021 de rembourser 70 000 € supplémentaires ?

M. Bourgeois : Pour information, en 2015, ils avaient un déficit au niveau national de 6 M€ C'est une association qui génère 185 M€ de chiffre d'affaires à l'année. En 2016, ils sont passés à 4,8 M€ de déficit. C'est-à-dire qu'un effort important a été effectué. Ce qui représente à peu près 2,8 % d'endettement. Ils sont dans la courbe montante pour faire une bonne gestion.

La réhabilitation des 80 logements de Nevers, je pense que nous ne pouvons pas refuser d'être caution sur ce projet, puisque, de leurs côtés, ils font des efforts et qu'il y a l'accord des banques. Si nous enlevons notre caution, ils auront de grosses difficultés. Par contre, il faut que nous soyons vigilants.

M. le Président : Je vous rejoins. Notre analyse, et l'analyse des services, est que c'est une opération qui est quand même risquée.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

Motion - Non à la fermeture du Centre 15 de la Nièvre

M. le Président : La première motion est présentée par le groupe « La Nièvre s'engage ». Elle porte sur le Centre 15.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : Mes chers collègues, cette motion s'adresse au Président de la République. Il s'agit de la fermeture du Centre 15 de Nevers.

(lecture du projet de motion)

La grève administrative, c'est très simple. Il y a un certain nombre de partenariats, de conventions avec l'Etat, de chartes, etc. Cela consiste à ne plus rien signer, à ne plus rien faire circuler en termes de

documents administratifs entre l'Etat et le Département. Pour aller un peu plus loin, si nous n'obtenions pas satisfaction, nous en reparlerons, mais je vous inviterais à ce moment-là à poser votre démission. C'est quand même insupportable, la façon dont on est méprisés ; dans toutes nos revendications, sur des sujets aussi graves que la santé, de voir que nous ne sommes pas écoutés, que nous sommes abandonnés à notre sort, et que petit à petit on démolit tout ce qui existe dans la Nièvre, jusqu'à la santé des populations !

M. le Président :

Sur la question de la grève administrative, je suis d'accord pour qu'on vote cela sur le principe, mais je vais demander aux services de voir ce que cela nous impose et où cela nous mène, de façon que la collectivité puisse fonctionner correctement. Il ne faut pas que cela rejaillisse en termes de travail supplémentaire, ou de problématiques, pour que la collectivité puisse travailler. On peut laisser ce terme, mais on vous le fera préciser, quand une réflexion aura eu lieu.

Mme de Mauraige :

On pourrait le mettre au conditionnel.

M. le Président :

Oui. Nous sommes d'accord. Et d'ailleurs, cela n'empêchera pas, pendant ce temps-là, qu'on réfléchisse à ce qui découle de dire que l'on fait la grève administrative.

Je pense que c'était inscrit dans le PRS. Ce PRS a été maintenu, bien que 158 communes, à ma connaissance, voire les 2/3, comme certaines n'ont pas signalé l'avoir fait, aient fait savoir qu'elles n'étaient pas d'accord avec le PRS et qu'elles le rejetaient. Tout cela a été traité par le mépris. Il quand même exceptionnel que les communes se mobilisent comme cela. Mais dès lors que le PRS a été accepté, je pense qu'ils ne peuvent même plus mettre la mécanique à l'envers, car tout est mis en place, toutes les choses sont prévues, et que le changement le 2 octobre est inévitable, en termes techniques.

Je vous propose aussi que le 1^{er} octobre nous nous retrouvions à 17 heures pour protester également. Nous enverrons à tous les maires et notamment ceux qui ont signé la proposition de rejet du PRS, de venir. J'ai cru comprendre aussi que les syndicats hospitaliers allaient aussi prendre position. Tout le monde va faire ce qu'il a à faire par rapport à cet événement, mais je propose que le Conseil départemental soit tête de pont pour proposer à tous les élus symboliquement de se retrouver à 17 heures le 1^{er} octobre en haut de l'entrée de l'hôpital, que nous demandions à être reçus, et que nous expliquions notre fort mécontentement.

Le PRS est une catastrophe. En filigrane, c'est, dans les deux ou trois ans, la fermeture des plateaux techniques de Decize, de Clamecy, et de Cosne. Les combats que nous menons en ce moment, ce n'est rien par rapport à ceux que nous allons avoir à mener. Il est écrit que l'on ne touche pas aux hôpitaux de proximité, sauf qu'on va les transformer

en services de médecine, voire d'urgence de temps en temps, mais il n'y aura plus de plateaux techniques. Je ne sais pas si l'on se rend bien compte de ce qu'il y a dedans. A mon avis, le pire, dans le domaine de la santé, est devant nous, contrairement à ce que l'on peut croire.

Le Directeur de l'ARS invite un certain nombre d'élus, les parlementaires, le Président du Conseil départemental, à aller à Dijon pour discuter avec M. Rebsamen, M. Sauvadet et les élus de Dijon de l'éventuel transfert de l'hélicoptère de Côte d'Or dans la Nièvre. Le Directeur de l'ARS nous demande d'aller le soutenir pour obtenir qu'on lâche l'hélicoptère de Côte d'Or pour qu'il aille dans la Nièvre, puisqu'ils ont pu vérifier statistiquement qu'il serait beaucoup plus utile dans la Nièvre qu'en Côte d'Or. C'est assez spécial. Je vais quand même y aller. C'est stupéfiant. Il va y avoir une discussion entre les élus dijonnais et les élus de la Nièvre pour convaincre les premiers que l'hélicoptère de Dijon serait mieux dans la Nièvre. Cela s'accompagne d'un projet d'héliport à l'hôpital, puisqu'il stationnerait en permanence à Nevers. Ce n'est pas encore gagné, car je ne suis pas sûr que M. Rebsamen et M. Sauvadet soient d'accord.

Sur la santé, forte inquiétude, donc. Je vous propose que nous soyons nombreux à nous retrouver à 17 heures le 1^{er} octobre devant l'hôpital, où nous demanderons qu'une délégation soit reçue par le directeur. Nous demanderons à aller voir le personnel, qui est également maltraité dans cette affaire. Il faut aussi que nous apportions notre soutien au personnel. Ce sont des personnes que l'on va envoyer je ne sais où. Cette affaire risque aussi de nous faire perdre des médecins. Des médecins urgentistes acceptaient de venir travailler à Nevers parce qu'il y avait de la régulation, et que c'était pour eux un temps de travail plus reposant que d'assurer les urgences ou le SMUR. N'ayant plus dans leur emploi du temps ce temps partiel fait de régulation, ils pourraient s'en aller complètement pour aller chercher un lieu géographique plus propice à une activité déconcentrée de leur métier. Je pense que cela aura aussi l'effet de faire fuir le peu d'urgentistes qu'il y a aujourd'hui à Nevers.

La parole est à Mme Bézé.

Mme Bézé :

Lors de la réunion à l'ARS pour la séance plénière de la CRSA, il y avait les syndicats de la Nièvre pour ce qui est le médical et le paramédical. Ils ont alerté l'ARS sur le fait que l'essai qui a été fait il y a une semaine de transférer le centre d'appels à Dijon avait été non concluant et presque catastrophique.

M. le Président :

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Avec une autre casquette, qui est l'Union amicale des maires de la Nièvre, je voulais dire qu'effectivement nous avons toujours été contre ce transfert du Centre 15. Nous avons été présents à la

manifestation du 9 décembre contre le transfert de ce Centre 15. Si vous le souhaitez – j'en ai parlé avec Pascale de Mauraige qui est la première Vice-Présidente de l'Union amicale des Maires –, nous nous associerions bien volontiers pour la manifestation du 1^{er} octobre à 17 heures.

M. le Président :

On peut proposer qu'il y ait un message commun via internet adressé à tous les maires, cosigné par le Président du Conseil départemental et le Président de l'Union amicale des maires pour inviter tous les maires disponibles à venir le 1^{er} octobre à 17 heures devant l'hôpital. Nous devons aviser les autorités.

Les syndicats organiseront des actions, mais je pense qu'il est de notre responsabilité de nous mobiliser. Que le Conseil départemental et l'Union amicale des Maires s'associent à cette occasion me paraît une bonne chose.

M. Herteloup :

Juste un mot. Il me paraît important qu'on laisse bien la pleine place à l'expression syndicale, et que l'on différencie bien l'intervention des élus de celle des syndicats. Cela me paraît important. L'impact n'en sera que plus fort. Pleine place aux syndicats et pleine place aux élus dans un temps connexe ou différent.

M. le Président :

C'est ce qui est prévu.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Une remarque qui me semble importante concernant le SDIS et les services d'urgence à personnes qui constituent 80 % de l'activité des sapeurs-pompiers. Jusqu'à maintenant, les sapeurs-pompiers téléphonaient au 15 pour savoir de quelle manière aiguiller telle ou telle personne, et les pompiers se chargeaient d'un certain nombre de transports. Le logiciel des pompiers est compatible avec celui du 15 de Nevers. Par contre, il est incompatible avec le 15 de Dijon, et il ne sera opérationnel à ce niveau-là que dans deux à trois mois, dans le meilleur des cas. Ce qui veut dire que les services qui sont rendus par le SDIS et qui sont très importants seront absents quasiment totalement pendant deux à trois mois.

M. le Président :

C'est d'ailleurs à mon avis impensable. Faire les urgences dans la Nièvre sans les pompiers, c'est impossible !

M. Rostein :

Un mot sur la motion. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on mette le conditionnel sur la grève administrative.

Pensez-vous réellement qu'aller manifester fera changer d'avis l'administration ? J'ai rencontré un certain nombre de médecins

hospitaliers à Nevers. Je vous assure qu'ils attendent des conseillers départementaux un geste très fort. C'est pour cela que j'avais mis cette conclusion, qui n'est qu'un premier pas, parce que, si réellement on est poussés à bout, et c'est ce qui se présente actuellement, car les perspectives concernant nos hôpitaux de proximité sont très inquiétantes, je crois qu'il faut vraiment réagir, et pas simplement aller manifester sous des fenêtres... Il faut vraiment que les élus du département assument leurs responsabilités.

La situation est des plus graves. Philippe Morel vient de parler du problème du logiciel, mais il n'y a pas que cela. Actuellement à Dijon, ils sont en flux tendus, au niveau du centre de régulation. On va aller leur donner en plus les appels de la Nièvre. Un appel sur six est sans suite, auquel on ne répond pas, parce que les personnes sont débordées au niveau des centres de régulation.

Avec un esprit de « rationalisation », on décide comme cela, du jour au lendemain, de transférer le Centre 15 de la Nièvre, mais il y a derrière cela des hommes, des femmes, des enfants. C'est cela qui est grave ! Le Conseil départemental met tout en œuvre pour rendre le département attractif, pour que les enfants de la Nièvre aillent en collèges, en lycées, etc. Mais bientôt, le problème de la santé va être majeur à tous points de vue, et je crois que nous n'assumons pas nos responsabilités réellement si nous n'allons pas beaucoup plus loin dans notre démarche de préserver la santé de nos populations dans ce département.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je suis sensible évidemment à ce qu'évoque Daniel Rostein, et surtout lorsqu'il demande ce qu'il faut faire pour que l'on nous écoute. Sur la maternité de Clamecy, nous avons démissionné et fait la grève administrative il y a 15 ans, mais, au final, la maternité de Clamecy est fermée. Les collègues qui se sont mobilisés autour des urgences il y a quelques mois sont allés aussi loin. Ils ont démissionné aussi. Le Préfet n'a pas accepté leur démission.

On se rend compte que ces mesures-là, que ce soient la grève administrative, la démission, elles n'ont aujourd'hui plus aucun effet sur le pouvoir central. Ces manières de faire ne sont plus opérantes. On l'a vu sur les bureaux de poste, sur les écoles. Je pense qu'il faut malgré tout conserver les termes qui sont dans la motion, mais il faut que l'on trouve les modes d'action qui soient efficaces. Nous avons un sujet de médias, où il peut se faire quelque chose, mais c'est encore trop limité. J'imagine que les grèves de la faim, même si elles sont « médiatisantes » ont un résultat qui ne sera pas *a priori* au rendez-vous.

Il y a un enjeu pour le Département à inventer une nouvelle façon d'agir et de se faire entendre. Les Maires ruraux ont décidé de ne pas faire remonter les résultats des élections européennes. On est vraiment

coincés dans la manière de porter notre expression publique sur des sujets majeurs. J'ai toujours pensé que l'on a l'intelligence collective, au sein de cette assemblée, pour inventer autre chose. Simplement il faut s'y mettre, et travailler clairement la question ; je ne suis même pas certain que l'on trouve. Mais ce dont je suis sûr, c'est que tous les outils classiques aujourd'hui sont totalement inopérants, hélas.

M. le Président :

Quand on réfléchit bien, elle sera symbolique, parce qu'elle sera refusée, mais c'est vrai que l'on pourrait dire que, si on ferme le Centre 15, nous démissionnons. Nous pourrions l'indiquer. Nous aurions la même stratégie qu'à Clamecy ; c'est-à-dire qu'ils seront silencieux, puis que deux ou trois mois après, ils nous diront que la démission est refusée, puis on aura trois ou quatre mois pour refaire autre chose, et puis d'ici, malheureusement, tout sera entériné et tout sera passé.

M. Rostein :

Au moins cela aura le mérite d'attirer l'attention des médias. Un Conseil départemental qui démissionne, cela va attirer les médias, et notamment les télévisions. Est-ce que cela a une portée quelconque au niveau des décisions ministérielles ? Je n'en sais rien. Mais dans le contexte actuel, où le gouvernement est actuellement malmené, et très attentif à tout ce qui concerne la médiatisation d'un certain nombre de choses diverses et variées, je crois qu'il y a peut-être une carte à jouer. Il faut effectivement y réfléchir.

M. Flandin :

Il ne serait pas inutile non plus que le Directeur de l'ARS vienne ici au milieu de nous. Cela me paraîtrait quand même indispensable.

M. Barbier :

Cela a été évoqué l'autre jour en comité directeur de l'Union amicale des maires. M. Pribile va venir à notre assemblée générale qui est prévue le 7 décembre pour s'expliquer sur le plan d'accès territorial aux soins. Rendez-vous donc le 7 décembre au Marault. Cela risque effectivement d'être un sujet « dynamique ».

M. le Président :

Je dois l'avoir demain au téléphone pour l'inviter le 22 novembre. Après le document élaboré à l'occasion des Etats généraux de la Santé, nous reprendrons, 9 mois plus tard, toutes les questions, et nous verrons ce qui a avancé et ce qui n'a pas avancé. Nous inviterons M. Pribile. Nous inviterons les personnes qui ont participé aux Etats généraux de la Santé pour qu'elles parlent avec nous 9 mois après de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait. Le 16 novembre, nous vous proposerons d'aller sur des sites comme ceux de Decize, de Château-Chinon, d'aller sur une maison médicale, sur une journée, pour aller poser toutes les problématiques de santé qui n'ont pas été résolues puis d'organiser le 22 novembre le bilan de santé de la

Nièvre. M. Pribile sera invité à cette réunion, et il pourra venir discuter avec nous.

Nous allons voter la motion, avec le conditionnel évoqué par Mme de Mauraige. Nous pourrions aussi dire, sans forcément le voter, que nous sommes extrêmement mobilisés, énervés, et qu'il y a de la démission dans l'air. Il faut faire savoir que nous sommes très en colère. Plutôt que d'évoquer aujourd'hui la démission, nous pourrions peut-être l'évoquer le 1^{er} octobre. Comme il y aura quelques maires avec nous, cela pourrait prendre plus d'importance, et cela pourrait coaguler. Nous exprimerions notre ras-le-bol de cette maltraitance qui nous est faite.

Un étudiant en médecine, Geoffray Raynaud, était venu me voir pour me dire qu'il était très décidé à être médecin généraliste dans la Nièvre, et qu'il aimerait faire ses 6 semestres dans la Nièvre. La ministre en mars avait dit que les étudiants clermontois, s'ils le voulaient, le peuvent. Eh bien, il n'a pas pu. Nous allons essayer le trimestre suivant. Il n'a pas pu, car le chemin administratif pour obtenir cela est tellement compliqué que le jeune y a renoncé, car c'était trop dur administrativement, contrairement aux engagements qu'avait pris Mme la Ministre. Donc, il y a quand même des choses qui sont effectivement insupportables. La bonne volonté est totale : le Département lui donne une bourse, l'étudiant manifeste l'envie de venir travailler ici, et on ne lui accorde pas le fait de faire ses semestres ici, et il est au Puy, ou à Aurillac aujourd'hui. Rien n'est fait, même pas des choses qui ne coûtent rien, qui sont juste de l'écoute. Même cela, on ne peut pas l'obtenir ! C'est assez catastrophique.

Mme Augendre :

Puisque les logiciels ne sont pas fonctionnels, que se passe-t-il si nous disons que le Centre 15 reste là et qu'il continue à fonctionner ici de ce fait ?

M. le Président :

De la discussion que j'ai eue avec le Directeur de l'ARS, on voit que les choses sont tellement engagées qu'elles se déclenchent les unes après les autres ; le personnel est sans doute dispatché ailleurs. Nous sommes au bout de la préparation qui avait duré des mois.

Mme Augendre :

On voit une mobilisation de tous les élus, députés, sénateurs, pour un sursis ; on ne les entend pas ? C'est dans le journal !

M. le Président :

Je ne demande pas un sursis. Je demande qu'il reste.

Mme Bertrand :

Lors des différentes réunions, le Préfet avait demandé que le personnel reste sur place, parce que le Directeur du CHAN avait décidé d'arrêter au niveau du secteur médical le 2 novembre. Le Préfet

a demandé que cela reste en place au maximum jusqu'au mois de décembre.

M. le Président : Ce qui veut dire qu'ils ne sont pas sûrs que cela marche.

Mme Bertrand : Voilà. C'est cela.

M. le Président : Le service juridique du Département, par la plume de Laurent Venin, me dit que nous devrions peut-être déposer une plainte contre l'Etat pour mise en danger de la vie d'autrui. C'est l'article 223-1 du Code pénal. C'est peut-être un peu symbolique, mais le Procureur sera tout de même bien obligé de prendre en compte cette plainte.

Etes-vous d'accord que nous associions à cette motion une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, et que nous portions cet élément à la fin de la motion ?

« Non à la fermeture du Centre 15 de la Nièvre »

Le 2 octobre prochain, le Centre de régulation des appels d'urgence de la Nièvre fermera ses portes et sera transféré à Dijon.

Depuis plus d'un an, tous les élus du département se sont mobilisés, ont argumenté et alerté l'Agence Régionale de Santé sur les dangers qu'un tel projet ferait courir à la population et que tout concentrer à Dijon, serait prendre le risque insensé de submerger d'appels le Centre de régulation de Dijon avec le danger de mal apprécier un appel ou d'en sous-estimer la gravité voire même d'être dans l'incapacité d'y répondre.

*L'actualité récente avec la malheureuse affaire Naomi Musenga, jeune strasbourgeoise décédée, est là pour nous le rappeler.
Tout cela en vain !*

*Depuis plusieurs années, nous demandons que la Nièvre soit pourvue d'un hélicoptère sanitaire au même titre que les autres départements et pour que le droit à la santé soit le même pour tous.
Sans plus de résultat !*

Sollicitée récemment par le Président du Conseil Départemental de la Nièvre, la Ministre de la Santé lui oppose une fin de non-recevoir méprisante !

Nous sommes aujourd'hui au pied du mur.

Le 2 octobre, c'est-à-dire dans moins de dix jours, si nous ne réagissons pas avec force, c'est la santé de plusieurs milliers de Nivernais qui sera en jeu !

Dans quel monde vivons-nous pour tolérer qu'une décision technocratique décide de la vie ou de la mort de plusieurs milliers de nos concitoyens, car c'est bien de cela qu'il s'agit ?

A quoi servons-nous, nous les élus du département de la Nièvre, si nous ne sommes pas capables de préserver la santé de nos concitoyens ?

Les conseillers départementaux de la Nièvre demandent à Monsieur le Président de la République de considérer avec la plus extrême attention la détermination des élus et de la population de la Nièvre pour :

1) annuler la décision de transférer à Dijon le Centre 15 de Nevers.

2) doter la Nièvre d'un hélicoptère sanitaire.

Les conseillers départementaux de la Nièvre déclarent solennellement qu'ils observeraient une grève administrative illimitée tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction.

Motion adoptée à l'unanimité et présentée par l'ensemble des conseillers départementaux.

Motion pour dénoncer la politique sportive du gouvernement

Mme Bézé :

La motion vise à dénoncer la politique sportive du gouvernement. Vous avez un document joint. Ce document est une motion du mouvement sportif nivernais avec le Conseil départemental contre la baisse des financements du CNDS et ses nouvelles orientations.

lecture de la motion ci-après :

« Motion pour dénoncer la politique sportive du gouvernement

Nous, élus du Conseil départemental de la Nièvre, exprimons notre indignation et nos inquiétudes à l'encontre de la politique sportive menée par le gouvernement et nous associons au mouvement sportif local (cf document joint).

En effet, dans une lettre de cadrage envoyée le 26 juillet à Laura Flessel, remplacée depuis par Roxanna Maraocineanu, il est demandé au ministre des sports de supprimer 1600 postes d'ici à 2022. La principale cible étant les conseillers techniques sportifs.

Dans un même temps, alors que l'Etat s'appuie sur le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour porter une politique de terrain en distribuant des subventions aux clubs amateurs et aux

associations, nous apprenons que ces dernières ont été diminuées de moitié cette année, passant de 260 millions à 130 millions d'euros.

Nous désapprouvons ces nouvelles décisions politiques qui mettent en péril le bon fonctionnement de nos comités, clubs et associations et regrettons qu'une fois de plus ce gouvernement s'attaque aux plus fragiles.

En supprimant les postes financés par L'Etat et en diminuant de manière drastique les subventions c'est tout le mouvement sportif qui est en danger.

Nous, élus du Conseil départemental de la Nièvre, dénonçons donc la politique menée à l'encontre des associations sportives. C'est un nouveau coup porté à un maillon essentiel de notre société après la disparition des emplois aidés, alors même qu'elles sont le premier acteur de la mixité sociale et de l'émancipation.

Les élus du Conseil départemental de la Nièvre demandent :

- Le maintien des crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)*
- Le rétablissement des emplois aidés*
- L'abandon du projet de suppression des 1600 postes de Conseillers Techniques Sportifs ».*

M. le Président : Y a-t-il des interventions sur le sujet ?
La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Nous nous associons à cette motion.

M. Morel : Notre groupe également.

Mme Bertrand : Je m'associe également.

M. le Président : Quand on est conseiller départemental et que l'on entend les présidents de clubs autour de chez nous, ce n'est pas forcément très réjouissant, et on sent bien qu'il va y avoir des problématiques.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité, et elle est présentée par la totalité de conseillers départementaux.

M. le Président :

Je vous remercie.

En termes de calendrier, je vous prie de noter les dates suivantes :

1^{er} octobre : RDV sur l'esplanade du Centre hospitalier de Nevers et de l'Agglomération à 17 heures. Un message sera envoyé à tous les élus, co-signé par l'Union amicale des maires et par le Président du Conseil départemental.

10 octobre : Salon de l'alimentation de proximité.

15 octobre : Commission Permanente.

16 octobre : M. Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, nous parlera de la plateforme Agrilocal, mettant en ligne ce que produisent nos producteurs locaux et les acheteurs, publics ou privés. Nous devrions adhérer à cette plateforme, qui compte déjà 33 Départements.

16 novembre : Tournée « Santé » sud-est du département.

22 novembre : Journée « bilan de santé de la Nièvre » à Varennes-Vauzelles, salle Gérard Philippe.

23 novembre, à 11 heures : Inauguration du site d'action médicosociale de Clamecy.

23 novembre, soirée : Soirée des Champions.

26 novembre : Session.

Merci de votre attention.